



# **Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada 2023-2024 Rapport sur les résultats ministériels**

---

L'honorable Anita Anand, C.P., députée  
Présidente du Conseil du Trésor

Publié : le 2024-11-25

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,  
représenté par la présidente du Conseil du Trésor, 2024

No de catalogue BT1-45F-PDF  
ISSN : 2561-357X

Ce document est disponible sur le site Web du gouvernement du Canada à l'adresse [www.canada.ca](http://www.canada.ca)

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé  
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Treasury Board of Canada Secretariat 2023–24 Departmental  
Results Report

# Rapport sur les résultats ministériels du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada 2023-2024 en un coup d'œil

Le Rapport sur les résultats ministériels du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) pour 2023-2024 fournit un compte rendu de ses réalisations par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel 2023-2024 correspondant.

- [Au sujet du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada](#)
- [Lettre de mandat de la présidente du Conseil du Trésor](#)

## Principales priorités

Les principales priorités du SCT en 2023-2024 étaient les suivantes :

- examiner et recentrer les dépenses gouvernementales;
- faire progresser le gouvernement numérique;
- écologiser les opérations gouvernementales;
- favoriser l'équité, la diversité, l'accessibilité et l'inclusion dans la fonction publique;
- moderniser le système de réglementation fédéral.

En vue de s'assurer que les dépenses sont prudentes et conformes aux priorités gouvernementales, le gouvernement fédéral a annoncé, dans le budget de 2023, qu'il recentrerait 14,1 milliards de dollars sur cinq ans à partir de 2023-2024 et 4,1 milliards de dollars par année par la suite.

En 2023-2024, le SCT a mené la première phase de l'initiative de recentrage des dépenses gouvernementales. Cette phase consistait à réorienter, au cours des trois prochaines années, environ 8,7 milliards de dollars des budgets des ministères vers les principales priorités des Canadiens, comme les soins de santé et le logement. Cette somme s'ajoute aux 500 millions de dollars indiqués dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) 2023-2024.

En réalisant sa part de l'exercice de recentrage, le SCT a réduit ses frais de déplacement, de sous-traitance et d'exploitation. Il a également réduit son empreinte immobilière en se défaisant de la plupart de ses bureaux et en regroupant ses employés dans un seul bâtiment.

## Faits saillants

En 2023-2024, les dépenses réelles (incluant les services internes) du SCT ont totalisé 4 250 333 885 \$ et son total d'équivalents temps plein (incluant les services internes) s'élevait à 2 565. Pour tout savoir sur les dépenses totales et les ressources humaines du SCT, consulter la section [Dépenses et ressources humaines](#) du rapport complet.

Un résumé des réalisations du ministère en 2023-2024 selon son cadre ministériel des résultats approuvé est présenté ci-dessous. Un cadre ministériel des résultats comprend les responsabilités essentielles d'un ministère, les résultats qu'il prévoit atteindre et les indicateurs de rendement qu'il utilise pour mesurer les

progrès menant vers l'atteinte de ces résultats.

Développer tout

Réduire tout

#### ▼ Surveillance des dépenses

Dépenses réelles : 49 449 330 \$

Ressources humaines réelles : 298

##### **Résultats ministériels obtenus**

Le SCT a fait ce qui suit pour veiller à ce que les organisations gouvernementales mesurent, évaluent et communiquent leur rendement :

- diriger la première phase de l'initiative de recentrage des dépenses gouvernementales;
- examiner les programmes axés sur les jeunes et les compétences afin de trouver des moyens d'aider un plus grand nombre de Canadiens à acquérir les compétences et l'expérience de travail nécessaires pour mener une carrière fructueuse;
- examiner et remettre en question plus de 370 présentations au Conseil du Trésor;
- intégrer le Cadre de qualité de vie pour le Canada et l'Analyse comparative entre les sexes Plus dans les processus de prise de décisions et de production de rapports;
- travailler à l'amélioration des modèles utilisés par les ministères pour produire des rapports sur leurs plans et leurs résultats à l'intention des Canadiens en les rendant plus accessibles et en fournissant des orientations plus claires concernant les rapports sur les répercussions des programmes fondés sur le genre et d'autres facteurs d'identité.

De plus amples renseignements sur la responsabilité essentielle de la surveillance des dépenses du SCT figurent dans le rapport complet sur les résultats ministériels.

#### ▼ Leadership administratif

Dépenses réelles : 117 125 327 \$

Ressources humaines réelles : 827

##### **Résultats ministériels obtenus**

Le SCT a fait ce qui suit pour veiller à ce que la prestation des services gouvernementaux soit numérisée et réponde aux besoins des Canadiens :

- prendre des mesures pour moderniser les systèmes de technologie de l'information dans l'ensemble du gouvernement, notamment en répondant au Rapport 2023 du vérificateur général du Canada – La modernisation des systèmes de technologie de l'information;
- publier des normes et des lignes directrices pour s'assurer que les données sont fiables et de grande qualité;
- mettre à jour la Directive sur la prise de décisions automatisée et publier le Guide sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative afin d'indiquer la voie à suivre en ce qui a trait à l'utilisation responsable des technologies émergentes.

Le SCT a travaillé à la mise en œuvre de bonnes pratiques de gestion des actifs et des finances au sein du gouvernement en prenant des mesures pour améliorer les pratiques d’approvisionnement du gouvernement. Par exemple, il a :

- modifié la Directive sur la gestion de l’approvisionnement de façon à définir plus clairement les responsabilités et les pouvoirs relativement au maintien de contrôles internes efficaces et d’une gestion exhaustive de l’information;
- mis à jour le Guide de la publication proactive des marchés afin de mieux aider les ministères à respecter leurs obligations en matière de production de rapports, notamment divulguer davantage d’informations sur les décisions relatives aux marchés de services et à la sélection de fournisseurs;
- publié le Guide du gestionnaire : principales considérations pour l’approvisionnement en services professionnels afin de favoriser la prise de décisions éclairées en matière de passation de marchés, notamment le choix initial de passer un marché de services externes;
- continué de veiller à ce que le gouvernement prépare ses états financiers consolidés de manière équitable et conformément aux principes comptables généralement acceptés, comme l’a reconnu le Bureau du vérificateur général pour une 25<sup>e</sup> année consécutive;
- mis à jour la Politique sur l’audit interne et la Directive sur l’audit interne afin de favoriser la surveillance indépendante des ressources publiques et de s’assurer que le gouvernement fait preuve d’une gestion responsable.

Il a également mis à jour la Stratégie pour un gouvernement vert afin de faire ce qui suit :

- renforcer les engagements en matière de décarbonisation des biens immobiliers, du parc automobile traditionnel, de l’approvisionnement et de la résilience climatique;
- énoncer les attentes à l’égard des sociétés d’État pour qu’elles harmonisent leurs activités avec la Stratégie ou qu’elles adoptent un ensemble d’engagements équivalents dans chaque domaine important de leurs activités.

De plus amples renseignements sur la responsabilité essentielle du leadership administratif du SCT figurent dans le rapport complet sur les résultats ministériels.

#### ▼ Employeur

Dépenses réelles : 3 955 557 909 \$

Ressources humaines réelles : 674

#### **Résultats ministériels obtenus**

Le SCT a notamment fait ce qui suit pour s’assurer que la fonction publique dispose de bonnes pratiques de gestion des personnes :

- appuyer la modernisation de la Loi sur les langues officielles afin d’améliorer le bilinguisme dans la fonction publique ainsi que fournir des conseils et des outils pour soutenir la mise en œuvre des dispositions législatives modifiées;
- favoriser la mise en œuvre efficace de l’Orientation concernant la présence prescrite au lieu de travail;

- appuyer les travaux de l'équipe spéciale de sous-ministres sur les valeurs et l'éthique ainsi que du groupe de travail sur l'examen de la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles;
- favoriser la transparence et la responsabilisation grâce à la collecte et à la diffusion de données désagrégées d'un niveau sans précédent sur la composition et l'expérience des groupes et sous-groupes visés par l'équité en matière d'emploi au sein de la fonction publique;
- mettre en place des programmes visant à favoriser une fonction publique équitable, diversifiée et inclusive qui est exempte de toute discrimination, de tout racisme et de tout harcèlement :
  - des progrès importants ont été réalisés en vue de respecter l'engagement d'embaucher 5 000 fonctionnaires en situation de handicap d'ici 2025;
  - un partenariat a été conclu avec Santé Canada pour faire en sorte que le Programme d'aide aux employés réponde mieux aux besoins des employés noirs; par exemple, 19 conseillers noirs supplémentaires ont été recrutés afin de fournir un soutien adapté à la culture et tenant compte des traumatismes subis;
  - un partenariat a également été conclu avec l'École de la fonction publique du Canada en vue de la mise en œuvre du Programme de perfectionnement du leadership des cadres, et une des cohortes de cette année était réservée aux cadres noirs;
- collaborer avec Services publics et Approvisionnement Canada pour évaluer la viabilité de l'adoption, dans le cadre de l'initiative des RH à la paye, d'une solution intégrée en matière de ressources humaines et de paye qui est disponible sur le marché.

Le SCT a négocié de bonne foi et conclu des accords avec 16 unités de négociation représentant environ 80 % des employés représentés dans la fonction publique.

Il a aussi :

- continué de négocier le renouvellement du Régime de soins dentaires de la fonction publique;
- mis en œuvre, avec l'administrateur du marché, les modifications apportées à la conception du Régime de soins de santé de la fonction publique;
- collaboré avec Services publics et Approvisionnement Canada pour réduire le temps d'attente pour obtenir des services dans les centres d'appels et les délais de traitement des demandes de remboursement au titre du Régime de soins de santé de la fonction publique.

De plus amples renseignements sur la responsabilité essentielle de l'employeur du SCT figurent dans le rapport complet sur les résultats ministériels.

#### ▼ Surveillance réglementaire

Dépenses réelles : 12 660 553 \$

Ressources humaines réelles : 70

#### **Résultats ministériels obtenus**

Le SCT a fait ce qui suit pour veiller à ce que le système réglementaire fédéral protège et fasse progresser l'intérêt public, y compris la croissance économique durable :

- superviser l'avancement du deuxième projet de loi annuel sur la modernisation de la réglementation (projet de loi S-6, *Loi concernant la modernisation de la réglementation*);
- collaborer avec des partenaires fédéraux à l'égard des Examens réglementaires ciblés (3<sup>e</sup> série), qui portent sur les chaînes d'approvisionnement et l'économie bleue;
- aider le nouveau Comité consultatif externe sur la compétitivité réglementaire à rédiger ses recommandations finales destinées à la présidente du Conseil du Trésor et à accomplir son mandat;
- indiquer la voie à suivre aux ministères et les appuyer en ce qui a trait à l'adoption de nouvelles approches réglementaires et de nouveaux outils de consultation, y compris la nouvelle fonction Commentaires sur les règlements projetés de la *Gazette du Canada*.

De plus amples renseignements sur la responsabilité essentielle de la surveillance réglementaire du SCT figurent dans le rapport complet sur les résultats ministériels.

**Date de modification :**

2024-11-12

# Rapport sur les résultats ministériels du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada 2023-2024

## Sur cette page :

- [Message de la présidente](#)
- [Résultats obtenus pour les responsabilités essentielles et les services internes](#)
- [Dépenses et ressources humaines](#)
- [Renseignements ministériels](#)
- [Tableaux de renseignements supplémentaires](#)
- [Dépenses fiscales fédérales](#)
- [Définitions](#)

## Message de la présidente

En tant que présidente du Conseil du Trésor, je vous présente les résultats ministériels du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) pour 2023-2024. Le présent rapport décrit les résultats obtenus par le ministère quant à ses responsabilités essentielles pour le dernier exercice financier.

L'une des grandes priorités du SCT est de veiller à la saine gestion des finances publiques. Cette année, en plus de fournir régulièrement des conseils aux ministres du Conseil du Trésor concernant l'approbation des dépenses à l'échelle du gouvernement, le SCT a mené la première phase de l'initiative « Recentrer les dépenses gouvernementales ». Dans le cadre de l'initiative, le SCT a collaboré avec des organisations fédérales à l'examen des dépenses et à la détermination des dépenses à réorienter vers les services et les programmes les plus importants pour la population canadienne, comme ceux liés aux soins de santé et au logement. Ces efforts se poursuivront au cours des prochaines années et mettront principalement l'accent sur la prestation de services de haute qualité et la prudence dans les dépenses.

Dans le cadre de la promotion de la responsabilité financière, le SCT a également publié des indications sur l'utilisation de services professionnels, dont les services de conseil en gestion. À cet égard, le *Guide du gestionnaire : principales considérations pour l'approvisionnement en services professionnels* est une autre ressource dont les fonctionnaires disposent pour prendre des décisions éclairées et faire en sorte que les services professionnels obtenus au moyen de contrats soient gérés de manière prudente et cohérente.

Le SCT poursuit la modernisation des systèmes de technologie de l'information du gouvernement afin de rendre les services plus sûrs, plus fiables et plus conviviaux. En 2023-2024, dans le cadre de l'Ambition numérique du Canada, le SCT a continué sa surveillance des grandes initiatives de transformation afin



**L'honorable Anita Anand, C.P.,  
députée**

Présidente du Conseil du Trésor



d'aider les ministères et organismes à suivre ce grand chantier, en plus de jeter les bases d'une stratégie de modernisation des systèmes technologiques désuets du gouvernement. Cette année, le SCT a également publié de nouvelles lignes directrices sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative dans la fonction publique qui décrivent les principes et les pratiques exemplaires en la matière. Les fonctionnaires pourront s'en servir pour évaluer les risques et s'assurer d'utiliser l'intelligence artificielle générative de façon responsable.

Dans le but d'améliorer la manière dont le gouvernement recrute, forme et déploie les talents numériques au sein de la fonction publique, le SCT a lancé la plateforme Talents numériques du GC, un site de recrutement en ligne destiné aux spécialistes du numérique et des technologies de l'information. Ainsi, le gouvernement pourra mieux fournir des services numériques modernes et efficaces à la population canadienne.

Au cours de l'exercice, le SCT a modifié la Stratégie pour un gouvernement vert pour élargir sa portée aux sociétés d'État afin que ces dernières appliquent tous les éléments de la stratégie. Le SCT a également soutenu divers projets dans de nombreux ministères au moyen du Fonds pour un gouvernement vert afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les activités gouvernementales de 40 % d'ici 2025 et d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

En ce qui concerne les conventions collectives, nous avons conclu des ententes avec 16 agents négociateurs qui représentent 80 % de la fonction publique. Nous avons également réalisé d'importants progrès dans le cadre du Plan d'action pour soutenir le personnel noir de la fonction publique, comme les améliorations centrées sur les personnes noires que Santé Canada a apportées au Programme d'aide aux employés, et le lancement d'un nouveau volet du programme de leadership pour les cadres des communautés noires en vue de remédier à la sous-représentation historique de ce groupe dans la fonction publique fédérale.

Pour réduire les obstacles réglementaires au commerce et faire baisser les coûts pour la population canadienne, le SCT a relancé le Conseil de coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation (CCR). Le CCR a pour mandat de favoriser la croissance économique, la création d'emplois et les conditions avantageuses pour les consommateurs et consommatrices et les entreprises au moyen d'une transparence et d'une coordination réglementaires accrues. Les travaux se poursuivront à mesure que nous nous attaquerons aux questions prioritaires pour les deux parties.

Bien que ces exemples représentent des progrès importants dans les secteurs prioritaires, il reste du travail à faire relativement à certaines cibles organisationnelles. Par conséquent, le SCT travaille à l'échelle du gouvernement pour renforcer les capacités et améliorer le rendement et les résultats au moyen de formations, d'ateliers et de plans d'action.

Je vous invite à lire le rapport pour en savoir plus sur les initiatives du SCT. Je me réjouis à l'idée de poursuivre ma collaboration avec des fonctionnaires qui travaillent fort pour veiller à ce que la population canadienne continue de réussir dans les années à venir.

# Résultats obtenus pour les responsabilités essentielles et les services internes

## ▼ Dans cette section

- Responsabilité essentielle 1 : Surveillance des dépenses
  - Description
  - Progrès à l'égard des résultats
  - Renseignements sur les résultats
  - Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus
  - Priorités pangouvernementales connexes
  - Répertoire des programmes
- Responsabilité essentielle 2 : Leadership administratif
  - Description
  - Progrès à l'égard des résultats
  - Renseignements sur les résultats
  - Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus
  - Priorités pangouvernementales connexes
  - Répertoire des programmes
- Responsabilité essentielle 3 : Employeur
  - Description
  - Progrès à l'égard des résultats
  - Renseignements sur les résultats
  - Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus
  - Priorités pangouvernementales connexes
  - Répertoire des programmes
- Responsabilité essentielle 4 : Surveillance réglementaire
  - Description
  - Progrès à l'égard des résultats
  - Renseignements sur les résultats
  - Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus
  - Priorités pangouvernementales connexes
  - Répertoire des programmes
- Services internes
  - Description
  - Progrès à l'égard des résultats
  - Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus
  - Marchés attribués à des entreprises autochtones

# Responsabilité essentielle 1 : Surveillance des dépenses

## Description

Le SCT examine les propositions de dépenses, les autorisations de dépenser ainsi que les programmes gouvernementaux existants et proposés pour en vérifier l'efficacité, l'efficacité et la pertinence, et fournit des renseignements au Parlement et aux Canadiens sur les dépenses du gouvernement.

## Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente les mesures prises par le ministère pour atteindre les résultats et sa cible relativement à la surveillance des dépenses.

En ce qui concerne la surveillance des dépenses, 89 % des programmes gouvernementaux comprenaient des mesures appropriées pour suivre le rendement et éclairer la prise de décisions, soit 1 % de moins que la cible de 90 % et 2 % de plus que l'année précédente. Pour aider à atteindre cette cible en 2023-2024, le SCT a continué de fournir des conseils et un soutien aux ministères et aux organismes (ci-après, les « ministères ») en matière de gestion axée sur les résultats. Ces conseils et ce soutien comprenaient l'exercice de la fonction de remise en question dans le cadre de l'examen des présentations au Conseil du Trésor. À l'avenir, le SCT continuera de s'efforcer à améliorer le rendement dans ce domaine en aidant les ministères à renforcer leurs capacités.

## Cible et résultats relativement à la surveillance des dépenses

Le tableau 1 présente la cible et les résultats réels pour l'indicateur associé à la responsabilité essentielle du SCT en matière de surveillance des dépenses.

**Tableau 1 : Les organisations gouvernementales mesurent et évaluent leur rendement, et en font état**

| Indicateur de résultat ministériel                                                                                                                                | Cible | Date d'atteinte de la cible | Résultats réels                                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pourcentage de programmes gouvernementaux dans le cadre desquels des mesures appropriées sont en place pour suivre le rendement et éclairer la prise de décisions | 90 %  | Mars 2024                   | <ul style="list-style-type: none"><li>• 2021-2022 : 89 %</li><li>• 2022-2023 : 87 %</li><li>• 2023-2024 : 89 %</li></ul> |

L'[onglet Résultats de la page Infographie pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada](#) dans l'Infobase du GC fournit des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes du SCT pour la surveillance des dépenses.

## Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats obtenus relativement à la surveillance des dépenses en 2023-2024 en les comparant aux résultats prévus dans le plan ministériel du SCT pour l'exercice.

### Résultat 1 : Les organisations gouvernementales mesurent et évaluent leur rendement, et en font état.

Le SCT surveille la façon dont le gouvernement fédéral dépense l'argent des contribuables en examinant les programmes, les propositions de dépenses et les autorisations de dépenser ainsi qu'en rendant compte au Parlement et à la population canadienne au sujet des dépenses publiques.

#### 1.1 Recentrer les dépenses gouvernementales

En 2023-2024, le SCT a dirigé la première phase de l'initiative pangouvernementale de recentrage des dépenses gouvernementales annoncée dans le [budget fédéral de 2023](#). Comme il est indiqué dans le [Plan de dépenses du gouvernement et le Budget principal des dépenses](#) pour 2024-2025, le gouvernement réorientera, au cours des trois prochaines années, environ 8,7 milliards de dollars des budgets des ministères vers les principales priorités des Canadiens, comme les soins de santé et le logement. Cette somme s'ajoute aux 500 millions de dollars indiqués dans le [Budget supplémentaire des dépenses \(B\) 2023-2024](#).

Dans le cadre de cette initiative menée en 2023-2024, le SCT a veillé à ce que les mesures proposées ne créent pas d'enjeux à la prestation de services ou à l'intégrité du programme. Toutes les propositions, les risques et les mesures d'atténuation ont fait l'objet d'une Analyse comparative entre les sexes Plus et d'un examen de leurs répercussions sur la qualité de vie.

Avec la deuxième étape de l'initiative visant à recentrer les dépenses gouvernementales, annoncée dans l'Énoncé économique de l'automne 2023, un total de 15,8 milliards de dollars sur 5 ans et de 4,8 milliards de dollars chaque année par la suite sera réaffecté.

### **1.2 Améliorer l'efficacité du gouvernement**

Comme il a été annoncé dans le budget fédéral de 2023, le SCT a dirigé un examen pangouvernemental de la formation axée sur des compétences et des programmes pour les jeunes. L'objectif était de trouver des moyens d'aider un plus grand nombre de Canadiens à acquérir les compétences et l'expérience professionnelle dont ils ont besoin pour réussir leur carrière. L'examen a permis de constater les points forts des programmes actuels et de recommander des moyens de faciliter l'accès des gens aux services dont ils ont besoin et d'améliorer les données probantes sur le rendement mises à la disposition des décideurs.

### **1.3 Exercer une diligence raisonnable en matière de propositions de dépenses**

En 2023-2024, le SCT a également examiné plus de 370 présentations au Conseil du Trésor provenant des ministères pour s'assurer qu'elles :

- respectaient les politiques du Conseil du Trésor et les priorités du gouvernement;
- offraient un bon rapport qualité-prix;
- expliquaient clairement les résultats attendus et la manière dont ils seraient mesurés;
- contenaient des évaluations claires des risques, y compris des risques financiers.

Cet examen a permis d'appuyer les priorités du gouvernement dans divers domaines, dont les suivants :

- les nouveaux programmes et initiatives, comme le Régime canadien de soins dentaires et la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieux urbain, rural et nordique;
- les grandes initiatives de transformation des technologies de l'information, comme le programme de modernisation de la plateforme numérique d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC);
- l'approvisionnement de matériel de défense et la construction navale, comme le projet d'aéronef multimitations canadien et les navires polyvalents;
- des investissements économiques, comme un projet de batteries pour véhicules électriques avec Stellantis.

### **1.4 Améliorer la gestion axée sur les résultats**

Afin d’améliorer l’approche globale du gouvernement en matière de gestion axée sur les résultats, le SCT a poursuivi l’examen de la [Politique sur les résultats](#). Depuis son entrée en vigueur en 2016, la Politique sur les résultats a permis de définir les exigences fondamentales pour les ministères fédéraux en ce qui concerne leur responsabilité en matière d’information sur le rendement et d’évaluation de celui-ci. Elle souligne également l’importance de mettre l’accent sur les résultats dans les décisions en matière de gestion et de dépenses ainsi que dans les rapports destinés au public. Les résultats et les recommandations découlant de l’examen sont attendus en 2024-2025.

Le SCT a également continué à intégrer le [Cadre de qualité de vie pour le Canada](#) dans les processus de prise de décisions du gouvernement afin de s’assurer que les investissements du gouvernement profitent aux Canadiens. Le Cadre permet de mesurer ce qui compte le plus pour les Canadiens et d’appuyer la budgétisation et la prise de décisions fondées sur des données probantes à l’échelle du gouvernement fédéral.

Afin d’améliorer l’établissement de rapports destinés au public, le SCT a mis à jour et simplifié les exigences en matière de rapport à l’égard des ministères. Par exemple, il a révisé le modèle des plans ministériels et celui des rapports sur les résultats ministériels pour rendre l’information plus concise et le format plus convivial et accessible sur le Web. Ces changements ont permis d’améliorer la responsabilisation et la transparence pour les parlementaires et les Canadiens ainsi que de rendre les rapports plus faciles à lire.

**Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus**

Le tableau 2 indique les dépenses prévues et réelles et les équivalents temps plein requis pour obtenir les résultats prévus.

**Tableau 2 : Aperçu des ressources nécessaires à la surveillance des dépenses**

| Ressources              | Prévues          | Réelles       |
|-------------------------|------------------|---------------|
| Dépenses                | 5 214 275 497 \$ | 49 449 330 \$ |
| Équivalents temps plein | 305              | 298           |

L’onglet [Finances de la page Infographie pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada](#) dans l’Infobase du GC fournit des renseignements complets sur les dépenses liées au répertoire des programmes du SCT. L’onglet [Personnel de la page Infographie pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada](#) dans l’Infobase du GC fournit des renseignements complets sur les ressources humaines liés au répertoire des programmes du SCT.

**Priorités pangouvernementales connexes**

**Analyse comparative entre les sexes Plus**

En 2023-2024, le SCT a continué d’aider les ministères à établir des rapports relatifs au genre et à la diversité en vertu de la [Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes](#). Il a examiné les informations fournies dans les rapports sur les résultats ministériels de 90 organisations fédérales afin d’évaluer les répercussions des programmes sur différents groupes de personnes en fonction du genre et d’autres facteurs d’identité. Les résultats de l’examen sont présentés dans le rapport annuel publié sur la page Web [Répercussions de l’Analyse comparative entre les sexes Plus](#).

En règle générale, le pourcentage de programmes gouvernementaux qui ont au moins un indicateur permettant de surveiller leurs répercussions sur le plan du genre et de la diversité est passé de 35 % en 2021-2022 à 38 % en 2022-2023. Cependant, le pourcentage de programmes ayant un plan de collecte de données concernant leurs répercussions en termes de genre et de diversité est passé de 65 % en 2021-2022 à 62 % en 2022-2023. Le SCT continuera d'aider les ministères à développer leurs capacités à mesurer ces répercussions et à établir des rapports sur celles-ci, notamment en leur fournissant des indications supplémentaires.

## **Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Objectifs de développement durable des Nations Unies**

Promouvoir la cohérence des politiques

En 2023-2024, le SCT a appuyé le Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 en continuant de contribuer à l'intégration des aspects économiques, sociaux, environnementaux et de gouvernance du développement durable dans le processus décisionnel du gouvernement. Par exemple, il a appliqué le Cadre de qualité de vie pour le Canada lorsqu'il a examiné les présentations au Conseil du Trésor et mené l'initiative de recentrage des dépenses gouvernementales. En outre, il a ajouté une section concernant les répercussions sur la qualité de vie dans le modèle des plans ministériels de 2024-2025 afin que les ministères puissent commencer à rendre compte de ces répercussions.

De plus amples renseignements sur les contributions du SCT au Plan de mise en œuvre fédéral pour le Programme 2030 et la Stratégie fédérale de développement durable se trouvent dans la Stratégie ministérielle de développement durable du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada de 2023 à 2027.

## **Innovation**

Le SCT a collaboré avec Statistique Canada et d'autres partenaires fédéraux pour trouver de nouvelles façons d'évaluer les répercussions des mesures de soutien fédérales à l'innovation et à la croissance économique. Ce travail s'est appuyé sur l'Environnement de fichiers couplables – Entreprises de Statistiques Canada pour aider le SCT à fournir des conseils sur la manière de rendre plus efficaces les programmes fédéraux axés sur la croissance.

## **Répertoire des programmes**

Les programmes suivants appuient la surveillance des dépenses :

- Données, analyses, résultats et examens des dépenses;
- Surveillance et soutien au Conseil du Trésor.

L'onglet Résultats de la page Infographie pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada dans l'Infobase du GC fournit des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes pour la surveillance des dépenses.

## **Responsabilité essentielle 2 : Leadership administratif**

### **Description**

Le SCT dirige les initiatives pangouvernementales, élabore des politiques et établit l'orientation stratégique de l'administration gouvernementale en ce qui concerne la prestation des services et l'accès à l'information gouvernementale ainsi que la gestion des actifs, des finances, de l'information et de la technologie.

## Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente les mesures prises par le ministère pour atteindre les résultats et les cibles relativement au leadership administratif. Les renseignements sont présentés par résultat ministériel.

En ce qui concerne un des indicateurs de rendement visant à déterminer si la prestation des services gouvernementaux était adaptée au numérique et répondait aux besoins des Canadiens, 55 % des services à volume élevé ont respecté les normes de service en 2023-2024. Ce résultat est inférieur à la cible de 80 %, mais supérieur à celui de l'année précédente (40 %).

La pandémie de COVID-19 a considérablement perturbé la prestation de services et a posé des défis à plusieurs ministères. De plus, depuis la mise en œuvre de la Politique sur les services et le numérique en 2020, les indicateurs de rendement sont axés sur les services à volume élevé plutôt que sur les services prioritaires (comme c'était le cas aux termes de l'ancienne Politique sur les services). Les services à volume élevé s'entendent de ceux pour lesquels 45 000 transactions ou plus sont effectuées par année, tous modes de prestation confondus.

Au fur et à mesure que les ministères se remettent des répercussions de la pandémie de COVID-19, le SCT prévoit que le pourcentage de services gouvernementaux à volume élevé qui respectent les normes de service augmentera progressivement. Il continuera d'aider les ministères à améliorer la prestation de services en proposant des ateliers trimestriels et en facilitant l'accès à des experts.

En outre, le SCT mettra en œuvre une nouvelle approche, fondée sur les risques, de la supervision de la conception et de la prestation des services. Cette approche vise à améliorer la surveillance et la communication entre les ministères et le SCT afin de cerner les lacunes, de trouver des solutions et de fournir de meilleures informations aux décideurs.

En 2023-2024, 35 % des applications commerciales du gouvernement du Canada ont été estimées saines, en baisse par rapport à 38 % en 2022-2023. Les défis relatifs au financement et aux données ont fait en sorte qu'il a été difficile d'investir dans la santé des applications et de la maintenir. Pour améliorer ses résultats concernant cet indicateur, le SCT donnera la priorité à la prise de décisions fondée sur les données afin de mieux comprendre le portefeuille d'applications du gouvernement et les coûts qui y sont associés. Le gouvernement sera ainsi en mesure de faire des choix éclairés comme consolider des applications ou adopter des solutions partagées. En partageant des données et en collaborant avec les ministères, le SCT vise ainsi à améliorer la gestion de la santé des applications et à encourager les efforts opportuns pour moderniser la technologie désuète.

Le SCT a fait des progrès importants en 2023-2024 pour atteindre sa cible relative aux pratiques de gestion des actifs et des finances. Plus précisément, en 2023-2024, 93 % des principaux processus de gestion financière étaient dotés d'un système de contrôles internes au stade de la surveillance continue, contre 65 % en 2022-2023. La principale raison pour laquelle la cible de 100 % n'a pas été atteinte au 31 mars 2024 est que certains ministères ont mis en œuvre de nouveaux processus de gestion financière et ont eu besoin de temps pour évaluer les contrôles internes connexes. Le SCT continuera d'aider les ministères à atteindre le stade de la surveillance continue pour ces processus en leur demandant d'élaborer des plans d'action et d'effectuer une surveillance continue.

De plus amples renseignements sur le rendement des services du gouvernement du Canada figurent dans l'[InfoBase du GC – Infographie pour le gouvernement du Canada](#) et le [Répertoire des services du GC du portail du gouvernement ouvert](#).

### Cibles et résultats relativement au leadership administratif

Les tableaux 3 et 4 indiquent les cibles et les résultats réels pour les indicateurs associés à la responsabilité essentielle du leadership administratif du SCT.

**Tableau 3 : La prestation des services gouvernementaux est habilitée sur le plan numérique et répond aux besoins des Canadiens**

| Indicateurs de résultat ministériel                                                                                                                                | Cibles        | Dates d'atteinte des cibles | Résultats réels                                                                                                              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pourcentage de services gouvernementaux à volume élevé qui respectent les normes de service                                                                        | Au moins 80 % | Mars 2024                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021-2022 : 46 %</li> <li>• 2022-2023 : 40 %</li> <li>• 2023-2024 : 55 %</li> </ul> |
| Mesure dans laquelle les Canadiens réussissent à réaliser des tâches à volume élevé sur les sites Web du gouvernement du Canada <sup>1</sup>                       | S.O.          | S.O.                        | S.O.                                                                                                                         |
| Pourcentage des applications opérationnelles du gouvernement du Canada jugées en bon état                                                                          | Au moins 40 % | Mars 2025                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021-2022 : 37 %</li> <li>• 2022-2023 : 38 %</li> <li>• 2023-2024 : 35 %</li> </ul> |
| <sup>1</sup> La responsabilité de cet indicateur a été transférée à Emploi et Développement social Canada le 26 juillet 2023 ( <a href="#">décret 2023-0784</a> ). |               |                             |                                                                                                                              |

**Tableau 4 : Le gouvernement dispose de bonnes pratiques de gestion des finances et des actifs**

| Indicateur de résultat ministériel                                                                                                                                                  | Cible | Date d'atteinte de la cible | Résultats réels                                                                                                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pourcentage des principaux processus de gestion financière pour lesquels un système de contrôles internes a été mis en place et qui ont atteint l'étape de la surveillance continue | 100 % | Mars 2024                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021-2022 : 46 %</li> <li>• 2022-2023 : 65 %</li> <li>• 2023-2024 : 93 %</li> </ul> |

L'[onglet Résultats de la page Infographie pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada](#) dans l'Infobase du GC fournit des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes du SCT pour le leadership administratif.

### Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats obtenus relativement au leadership administratif en 2023-2024 en les comparant aux résultats prévus dans le plan ministériel du SCT pour l'exercice.

**Résultat 1 : La prestation des services gouvernementaux est habilitée sur le plan numérique et répond aux besoins des Canadiens.**



Le SCT a continué à suivre l'Ambition numérique du Canada dans le cadre de la transformation numérique du gouvernement. L'Ambition numérique du Canada est un plan triennal qui définit l'orientation stratégique de la gestion intégrée des services, de l'information, des données, des technologies de l'information et de la cybersécurité. L'Ambition numérique vise à aider le gouvernement à utiliser efficacement les technologies modernes et les données pour répondre aux attentes des Canadiens en matière de prestation simple, sûre et efficace de services et de prestations.

Voici les résultats obtenus par le SCT en 2023-2024 par rapport aux quatre thèmes stratégiques énoncés dans l'Ambition numérique du Canada :

1. Excellence en matière de technologie et d'opérations;
2. Services et programmes numériques fondés sur des données;
3. Stratégie et politique numériques opérationnelles;
4. Évolution structurelle du financement, des talents et de la culture.

### **1.1 Excellence en matière de technologie et d'opérations**

En 2023-2024, le SCT a appuyé la prestation de programmes et de services numériques en collaborant avec les ministères dès le départ pour les aider à façonner leurs initiatives numériques. Le SCT a également continué de superviser les grandes initiatives de transformation, ce qui comprenait la commande d'exams indépendants par des tiers de certaines initiatives pour s'assurer que les risques cernés étaient correctement atténués et pour en découvrir d'autres. Le soutien du SCT a aidé les ministères à harmoniser leurs initiatives avec les objectifs de l'Ambition numérique du Canada et à prendre des mesures pour accroître le taux de réussite de ces initiatives.

De plus, le SCT a commencé à élaborer une stratégie de modernisation des technologies de l'information (TI) pangouvernementale afin de planifier et de hiérarchiser les investissements en temps, en expertise et en financement. Cette stratégie permettra de moderniser les technologies obsolètes, de résoudre le problème du vieillissement des systèmes et des applications de TI et d'améliorer la santé globale du portefeuille d'applications du gouvernement. La stratégie appuiera également la réponse du SCT à l'égard du Rapport de 2023 du Bureau du vérificateur général du Canada sur la modernisation des systèmes de technologie de l'information.

Outre l'élaboration de la stratégie, le SCT a contribué à la modernisation des systèmes de TI dans l'ensemble du gouvernement en :

- finançant les ministères au moyen du Fonds d'investissement pour la modernisation des applications;
- examinant les plans des grands systèmes pour s'assurer qu'ils sont créés à l'aide d'outils modernes et d'architectures normalisées;
- dirigeant des communautés de pratique pour aider les ministères à migrer vers des technologies modernes;
- travaillant au remplacement du système utilisé pour tenir à jour le répertoire des applications gouvernementales;
- améliorant la façon dont il évalue la santé des applications.

Le SCT a également collaboré avec les ministères pour surveiller le rendement de leurs systèmes de TI existants et s'assurer que les services que ces systèmes soutiennent sont fournis aux Canadiens.

Afin de garantir la sécurité des renseignements et des réseaux gouvernementaux, le SCT a supprimé les applications WeChat et Kaspersky des appareils mobiles fournis par le gouvernement et en a bloqué le téléchargement.

## 1.2 Services et programmes numériques fondés sur des données

Afin de s'assurer de la fiabilité et de la qualité des données gouvernementales et d'appuyer la Stratégie relative aux données de 2023-2026 pour la fonction publique fédérale, le SCT a défini des attentes en matière de pratiques exemplaires et établi des normes de données communes pour l'ensemble du gouvernement en publiant :

- la Norme référentielle relative aux données sur le système de classification des industries;
- la Norme référentielle relative aux données sur les provinces et les territoires du Canada;
- l'Annexe L : Norme pour la gestion des métadonnées (Directive sur les services et le numérique);
- l'Orientation sur la qualité des données.

Pour améliorer la réactivité et le rendement du système d'accès à l'information, le SCT a publié ce qui suit :

- la Directive sur la publication proactive en vertu de la Loi sur l'accès à l'information;
- des mises à jour de la Politique sur l'accès à l'information.

Le SCT a également mis à jour le Règlement sur l'accès à l'information afin que celui-ci tienne compte des modifications apportées à la Loi sur l'accès à l'information.

En 2023-2024, le SCT a continué de publier des avis qui fournissent des conseils aux organisations fédérales sur l'interprétation et l'application de la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels et leurs instruments connexes. Les avis publiés en 2023-2024 contenaient des orientations portant sur :

- la collecte, l'utilisation, la conservation et la divulgation de renseignements personnels accessibles au public en ligne;
- la collecte, l'utilisation, la conservation et la divulgation de renseignements personnels à des fins de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports sur les programmes;
- la suppression des frais de demande d'accès à l'information pour les peuples autochtones afin de favoriser la réconciliation;
- la prestation de services culturellement adaptés aux peuples autochtones.

En outre, le SCT a réagi rapidement à une violation de la vie privée concernant les renseignements personnels d'anciens et d'actuels employés du gouvernement, de membres des Forces armées canadiennes et du personnel de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) détenus par Brookfield Global Relocation Services et SIRVA Canada. Le SCT s'est assuré que les employés qui avaient fait appel à ces entreprises pour leurs déménagements au cours des 24 dernières années avaient notamment accès à ce qui suit :

- des services de surveillance du crédit;
- de nouveaux passeports;
- des conseils sur la protection des renseignements financiers et personnels en ligne et sur l'accès aux comptes personnels ou financiers.

## 1.3 Stratégie et politique numériques opérationnelles

En 2023-2024, le SCT a fait preuve de leadership dans l'utilisation responsable des technologies émergentes, y compris l'intelligence artificielle (IA), en mettant à jour la Directive sur la prise de décisions automatisée et en publiant le Guide sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative. Ces documents guident les ministères dans l'utilisation de l'IA d'une manière qui respecte les principes fondamentaux du droit administratif, comme la transparence, la responsabilité, la légalité et l'équité procédurale. Le SCT continuera d'examiner la Directive sur la prise de décisions automatisée afin de s'assurer qu'elle reste en phase avec les évolutions de l'IA.

En 2023-2024, le SCT a travaillé à l'élaboration de la Stratégie intégrée de cybersécurité du gouvernement du Canada, une approche proactive permettant de s'assurer que le gouvernement peut rapidement et efficacement lutter contre les cybermenaces et remédier aux vulnérabilités dans l'ensemble de son domaine numérique. Cette stratégie vise à aider à protéger les systèmes gouvernementaux, à protéger les renseignements personnels des Canadiens et à renforcer la résilience du gouvernement numérique pour assurer la prestation continue de services numériques sécurisés et fiables.

Le SCT a également mis à jour les Mesures de protection du nuage du gouvernement du Canada. Ces mesures de protection clarifient les rôles, les responsabilités et les activités relatives à la mise en œuvre des services infonuagiques, notamment :

- les exigences en matière de cybersécurité et les mesures appropriées fondées sur les risques;
- les exigences de sécurité renforcées pour la protection des comptes d'utilisateurs et des identités;
- les plans de continuité;
- la validation permettant une surveillance automatisée.

Ces mises à jour s'harmonisent avec l'Ambition numérique du Canada et font suite au Rapport de 2022 du Bureau du vérificateur général du Canada sur la cybersécurité des renseignements personnels dans le nuage.

Le SCT a élaboré la Stratégie d'hébergement d'applications 2024, qui fournit des orientations et des conseils aux institutions fédérales pour qu'elles utilisent les services d'hébergement d'applications de manière efficace et efficiente. Cela permet de s'harmoniser avec les objectifs plus larges du gouvernement en matière de transformation numérique tout en atténuant les risques associés à la prestation de services aux Canadiens. La stratégie devrait améliorer la façon dont le gouvernement gère, finance et achète des services d'hébergement d'applications.

De plus, le SCT a examiné les instruments politiques qui relèvent de la Politique sur les services et le numérique. Le SCT a abrogé plusieurs instruments qui contenaient des exigences dépassées ou couvertes par d'autres instruments. Ces changements contribueront à réduire le fardeau administratif des prestataires de services.

#### **1.4 Évolution structurelle du financement, des talents et de la culture**

En 2023-2024, le SCT, en collaboration avec Service Canada, a élaboré une stratégie de compétences de la fonction publique qui vise à constituer une main-d'œuvre orientée vers le service et prête pour le numérique afin de soutenir les efforts visant à améliorer les services offerts aux Canadiens.

En outre, le SCT a mis en œuvre la Directive sur les talents numériques pour aider le gouvernement du Canada à accéder aux talents dont il a besoin pour fournir des services numériques modernes et efficaces aux Canadiens. La Directive exige que les ministères soumettent des renseignements supplémentaires au SCT afin qu'il puisse créer des renseignements opérationnels et accélérer les processus de recrutement au service des ministères de l'ensemble du gouvernement.

## **Résultat 2 : Le gouvernement dispose de bonnes pratiques de gestion des finances et des actifs.**

### **2.1 Gestion des actifs**

En 2023-2024, le SCT a pris une série de mesures pour renforcer la gestion des actifs du gouvernement et des services acquis.

En ce qui concerne l'approvisionnement, le SCT a mené un examen des contrats du gouvernement fédéral conclus avec McKinsey & Company, qu'il a publié en juin 2023. L'examen a permis de déterminer des possibilités de renforcement des politiques, orientations et pratiques en matière d'approvisionnement ainsi que des approches en matière de passation de marchés et de formation dans l'ensemble du gouvernement.

Suivant cet examen, le SCT a pris des mesures pour améliorer les pratiques d'approvisionnement du gouvernement. Par exemple, il a :

- modifié la Directive sur la gestion de l'approvisionnement de façon à définir plus clairement les responsabilités des hauts fonctionnaires désignés et des autorités contractantes en ce qui concerne le maintien de contrôles internes efficaces et d'une gestion exhaustive de l'information;
- mis à jour le Guide de la publication proactive des marchés afin de mieux aider les ministères à respecter leurs obligations en matière d'établissement de rapports, notamment en leur fournissant des orientations sur la divulgation de plus renseignements concernant leurs décisions de passer des marchés de services et de sélectionner des fournisseurs;
- publié le Guide des langues officielles dans l'approvisionnement fédéral afin de veiller à ce que les ministères respectent leurs obligations en matière de langues officielles au cours du processus d'approvisionnement;
- publié le Guide du gestionnaire : principales considérations pour l'approvisionnement en services professionnels afin d'aider les gestionnaires à prendre des décisions éclairées en matière de passation de marchés, comme la décision initiale de recourir à la sous-traitance.

De plus, le SCT a :

- modifié le Règlement sur les marchés de l'État pour :
  - réduire le fardeau administratif et donner plus de souplesse aux ministères en supprimant certaines exigences relatives aux paiements anticipés;
  - autoriser des exemptions pour les marchés relatifs à des procédures judiciaires afin que le gouvernement puisse mieux s'assurer les services de témoins experts et mettre rapidement en œuvre les conditions des accords de règlement, des ordonnances et des jugements des tribunaux;
- poursuivi la collaboration avec Services aux Autochtones Canada, Services publics et Approvisionnements Canada et les partenaires autochtones afin d'aider les ministères à respecter les Procédures obligatoires pour les marchés attribués aux entreprises autochtones;

- mis à jour les Compétences de la collectivité de l'approvisionnement du gouvernement du Canada afin, entre autres, de renforcer les exigences en matière de connaissances et de respecter la Directive sur la gestion de l'approvisionnement;
- établi, à la lumière des leçons tirées de la pandémie de COVID-19, une limite contractuelle particulière pour Services publics et Approvisionnement Canada et Services partagés Canada qui s'applique pendant les urgences prolongées d'importance nationale afin que le gouvernement puisse répondre aux situations urgentes et critiques lorsqu'elles surviennent.

Afin de favoriser une meilleure gestion de projet et de moderniser les structures d'approbation, le SCT a renouvelé et simplifié l'Outil d'évaluation de la capacité organisationnelle de gestion de projet et l'Outil d'évaluation de la complexité et des risques des projets. La mise à jour de ces outils aidera les ministères à se concentrer davantage sur la gestion du cycle de vie, les résultats et les avantages.

En outre, le SCT a continué de collaborer avec les ministères responsables de la gestion des biens immobiliers afin de donner suite aux recommandations de l'Examen horizontal des immobilisations et de former le personnel des 28 ministères gardiens à la planification et à la gestion des portefeuilles.

## 2.2 Gestion financière

En 2023-2024, pour une 25<sup>e</sup> année consécutive, le SCT a reçu une opinion d'audit non modifiée provenant de la vérificatrice générale du Canada concernant les états financiers consolidés du gouvernement. Une opinion non modifiée signifie que la vérificatrice générale a constaté que le gouvernement a présenté ses états financiers fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les opinions d'audit non modifiées fournissent aux Canadiens l'assurance continue qu'ils peuvent faire confiance aux renseignements financiers publiés par le gouvernement.

De plus, en 2023-2024, le SCT a pris une série de mesures pour améliorer la surveillance des pratiques ministérielles ainsi que pour favoriser une gestion financière efficace dans l'ensemble du gouvernement. Par exemple, il a :

- mis à jour la Directive sur les normes comptables pour y inclure de nouvelles normes pour les Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et les Instruments financiers en raison de l'évolution des normes comptables du secteur public;
- mis à jour la Ligne directrice sur l'attestation du dirigeant principal des finances pour les présentations au Cabinet;
- harmonisé la Directive sur l'imputation et les autorisations financières spéciales avec les modifications apportées à la Loi sur les frais de service afin d'accroître la cohérence, de réduire la bureaucratie et d'améliorer la souplesse et la réceptivité face aux frais gouvernementaux;
- publié le Guide d'établissement des coûts qui :
  - décrit les principes, le processus, les approches et les techniques recommandés pour l'élaboration de renseignements crédibles sur les coûts;
  - appuie la prise de décisions en améliorant la compréhension de l'incertitude des coûts, du risque de coût et des facteurs de coûts.

En 2023-2024, le SCT a continué de renforcer la fonction de gestion financière en travaillant à faire passer le gouvernement du Canada de ses anciennes technologies à des systèmes de gestion financière modernes. Dans le cadre de ce travail, le SCT a collaboré avec les ministères pour :

- faire passer le nombre de systèmes de gestion financière du gouvernement de 44 à 42;
- publier un modèle de référence pour la mise en œuvre d'un système de planification des ressources organisationnelles pour la gestion financière et matérielle au sein du gouvernement du Canada afin d'accélérer l'adoption de systèmes de gestion financière modernisés et normalisés par les ministères;
- déterminer les exigences de gestion financière des ministères afin d'affiner le processus d'approvisionnement concurrentiel pour la sélection de fournisseurs supplémentaires de systèmes de gestion financière.

Afin d'assurer une surveillance indépendante et continue des ressources publiques et de garantir aux Canadiens que les activités du gouvernement témoignent d'une gestion responsable, le SCT a également mis à jour la Politique sur l'audit interne et sa Directive sur l'audit interne. Les mises à jour des politiques offrent aux fonctions d'audit interne des ministères davantage de souplesse pour tenir compte des risques émergents et fournir une gamme complète de services. Le SCT a activement soutenu les fonctions d'audit interne dans la mise à jour de leurs pratiques selon les plus récentes politiques. Cela comprenait la communication des changements de politique au moyen de divers forums ainsi que l'élaboration et la transmission de directives connexes.

### **Résultat 3 : Favoriser des communications efficaces**

Le SCT a publié les Lignes directrices sur la diversité et l'inclusion dans les produits et les activités de communication afin de soutenir les efforts du gouvernement visant à promouvoir l'inclusion et le respect de la diversité. Ces lignes directrices sont destinées à aider les ministères à créer des produits et des activités de communication diversifiés et inclusifs en fournissant des pratiques exemplaires concernant l'utilisation d'un langage et d'images inclusifs et en encourageant les ministères à évaluer l'efficacité des produits de communication.

En 2023-2024, le SCT a poursuivi son examen de la Politique sur les communications et l'image de marque et de la Directive sur la gestion des communications afin d'éliminer les contraintes, les lacunes et les obstacles systémiques potentiels. Il a achevé ses consultations auprès des ministères et a commencé à analyser les commentaires qu'il a reçus afin de déterminer les domaines dans lesquels des mises à jour de ces instruments de politique pourraient être nécessaires.

### **Résultat 4 : Diriger l'écologisation des opérations gouvernementales**

Le plan du gouvernement pour atteindre ou dépasser les objectifs climatiques nationaux dans le cadre de ses activités est expliqué dans la Stratégie pour un gouvernement vert, qui indique les cibles relativement aux activités du gouvernement. En 2023-2024, le SCT a mis à jour cette stratégie afin de prendre des mesures supplémentaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et accroître la résilience des actifs, des services et des activités du gouvernement en faisant ce qui suit :

- renforcer les engagements en matière de décarbonisation dans le domaine des biens immobiliers, du parc de véhicules traditionnel et de l'approvisionnement;
- renforcer les engagements en matière de résilience climatique compte tenu des répercussions croissantes des changements climatiques sur les activités et les actifs du gouvernement fédéral;
- s'attendre à ce que les sociétés d'État s'harmonisent avec la Stratégie pour un gouvernement vert ou adoptent un ensemble équivalent d'engagements dans chaque domaine important de leurs activités en

- vue d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et d'être résilientes face aux changements climatiques;
- fixer des cibles intermédiaires pour le parc de véhicules de la sûreté et de la sécurité nationales.

Grâce au [Fonds pour un gouvernement vert](#), le SCT a également approuvé 28 projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les activités du gouvernement fédéral. Les projets financés comprennent notamment :

- des pompes à chaleur géothermiques pour le chauffage des locaux dans les bâtiments arctiques et subarctiques;
- une analyse du cycle de vie d'un projet de construction d'infrastructures majeures pour un port pour petits bateaux;
- l'optimisation de la gestion du matériel dans l'enceinte parlementaire;
- l'écologisation de l'approvisionnement de plastique dans les activités du gouvernement fédéral.

De plus, le SCT a mis à jour l'annexe A (Procédures obligatoires pour la gestion du parc automobile des véhicules terrestres) de la [Directive sur la gestion du matériel](#) afin de soutenir les efforts visant à électrifier le parc de véhicules légers du gouvernement fédéral d'ici 2030.

### Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus

Le tableau 5 indique les dépenses prévues et réelles et les équivalents temps plein requis pour obtenir les résultats prévus.

**Tableau 5 : Aperçu des ressources nécessaires au leadership administratif**

| Ressources              | Prévues        | Réelles        |
|-------------------------|----------------|----------------|
| Dépenses                | 130 464 276 \$ | 117 125 327 \$ |
| Équivalents temps plein | 627            | 827            |

L'[onglet Finances de la page Infographie pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada](#) dans l'Infobase du GC fournit des renseignements complets sur les dépenses liées au répertoire des programmes du SCT, et l'[onglet Personnel](#) fournit des renseignements complets sur les ressources humaines.

### Priorités pangouvernementales connexes

#### Analyse comparative entre les sexes Plus

En 2023-2024, le SCT a publié l'[Avis de mise en œuvre de la protection des renseignements personnels 2023-02 : Renseignements personnels aux fins de surveillance et d'évaluation des programmes et de production de rapports](#), qui fournit des orientations aux institutions gouvernementales sur la collecte de renseignements personnels pour la mesure du rendement des programmes, y compris l'Analyse comparative entre les sexes Plus.

#### Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Objectifs de développement durable des Nations Unies

En 2023-2024, dans le cadre de ses travaux visant à écologiser les activités gouvernementales, le SCT a dirigé les efforts du gouvernement fédéral visant à :

- favoriser une consommation durable;
- réduire ses émissions de gaz à effet de serre;

- améliorer sa résilience face aux changements climatiques.

Également en 2023-2024, le SCT a fait progresser les initiatives de données ouvertes du gouvernement fédéral dans le cadre de la mise en œuvre de l'[Ambition numérique du Canada](#) et du [Plan d'action national pour un gouvernement ouvert](#). Les données ouvertes fournissent des informations essentielles pour atteindre les Objectifs de développement durable des Nations Unies ainsi que pour mesurer les progrès accomplis à cet égard.

Les efforts déployés ont permis de contribuer à l'atteinte des Objectifs de développement durable suivants des Nations Unis :

- Objectif 12 : établir des modes de consommation et de production durables;
- Objectif 13 : prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions;
- Objectif 17 : revitaliser le Partenariat mondial pour le développement durable.

De plus amples renseignements sur les contributions du SCT au Plan de mise en œuvre fédéral pour le Programme 2030 et la Stratégie fédérale de développement durable se trouvent dans la [Stratégie ministérielle de développement durable du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada de 2023 à 2027](#).

## Répertoire des programmes

Les programmes suivants appuient le leadership administratif :

- Politiques et initiatives sur les communications et l'image de marque du GC;
- Programme de la fonction de contrôleur;
- Programme du gouvernement numérique;
- Accessibilité de la fonction publique.

L'[onglet Résultats de la page Infographie pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada](#) dans l'Infobase du GC fournit des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes pour le leadership administratif.

## Responsabilité essentielle 3 : Employeur

### Description

Le SCT élabore des politiques et établit l'orientation stratégique en matière de gestion des personnes dans la fonction publique, gère la rémunération totale (dont les pensions et les avantages sociaux) et les relations de travail et entreprend des projets d'amélioration du rendement à l'appui des objectifs de recrutement et de maintien en poste des employés.

### Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente les mesures prises par le ministère pour atteindre les résultats et les cibles relativement à la responsabilité essentielle de l'employeur.

Bien que les administrateurs généraux soient responsables de la gestion de leurs propres ressources humaines, le SCT surveille les progrès réalisés par rapport aux objectifs des politiques établis par le Conseil du Trésor, en sa qualité d'employeur, et s'efforce d'assurer un degré approprié d'uniformité dans les



pratiques de gestion des personnes dans l'ensemble de la fonction publique.

Les cibles de 2023-2024 pour l'ensemble de la fonction publique ont été atteintes pour les indicateurs suivants relatifs à ces objectifs de politiques :

- 68 % des employés estimaient que leur lieu de travail était psychologiquement sain (cible : au moins 61 %);
- 79 % des employés convenaient que leur ministère ou organisme met en place des activités et des pratiques qui favorisent une main-d'œuvre diversifiée (cible : au moins 75 %).

La fonction publique n'a pas atteint la cible du SCT selon laquelle au moins 80 % des employés devaient indiquer que leur organisation respecte les différences individuelles comme la culture, les styles de travail et les idées. Bien que le résultat de 75 %, mesuré dans le cadre du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) de 2022, soit également inférieur au résultat du SAFF de 2020 (77 %), il est assez stable compte tenu des changements importants survenus ces dernières années dans le milieu de travail et la façon de travailler des fonctionnaires pendant et après la pandémie.

En 2023-2024, les communications avaient presque toujours lieu dans la langue officielle choisie par le public dans les bureaux désignés bilingues de 87,2 % des institutions (par rapport à une cible d'au moins 90 %). Dans l'exercice de son rôle accru en matière de surveillance des institutions en vertu de la *Loi sur les langues officielles* modernisée, le SCT a augmenté le niveau de la surveillance qu'il leur applique. Il exige maintenant davantage d'explications ou de données probantes, et certaines institutions ne répondent pas aux attentes. Pour les aider à s'améliorer, le SCT coordonnera des séances d'information avec les institutions qui doivent soumettre un examen de leurs programmes de langues officielles. Ces séances auront lieu au début de l'exercice d'examen annuel.

En plus de surveiller les progrès de la fonction publique par rapport aux objectifs de politiques, le SCT mène des négociations avec les agents négociateurs et gère la rémunération totale afin de garantir des conditions équitables et durables pour les conventions collectives, les pensions et les avantages sociaux. En 2023-2024, le SCT a atteint sa cible de 100 % des résultats de la Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral, ce qui confirme que le gouvernement du Canada a négocié de bonne foi.

**Cibles et résultats pour l'employeur**

Les tableaux 6 et 7 indiquent les cibles et les résultats réels pour chaque indicateur associé à la responsabilité essentielle de l'employeur du SCT.

**Tableau 6 : La fonction publique a de bonnes pratiques de gestion des personnes <sup>1</sup>**

| Indicateurs de résultat ministériel | Cibles | Dates d'atteinte des cibles | Résultats réels |
|-------------------------------------|--------|-----------------------------|-----------------|
|-------------------------------------|--------|-----------------------------|-----------------|

| Indicateurs de résultat ministériel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Cibles        | Dates d'atteinte des cibles | Résultats réels                                                                                                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pourcentage d'employés qui estiment travailler dans un milieu sain sur le plan psychologique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Au moins 61 % | Mars 2024                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021-2022 : 68 %</li> <li>• 2022-2023 : 68 %</li> <li>• 2023-2024 : 68 %</li> </ul> <sup>2</sup> |
| Pourcentage d'employés qui ont répondu positivement à l'énoncé « Mon ministère ou organisme met en place des activités et des pratiques qui favorisent une main-d'œuvre diversifiée. »                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Au moins 75 % | Mars 2024                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021-2022 : 78 %</li> <li>• 2022-2023 : 79 %</li> <li>• 2023-2024 : 79 %</li> </ul> <sup>2</sup> |
| Pourcentage d'employés qui indiquent que leur organisation respecte les différences individuelles (par exemple, la culture, les méthodes de travail et les idées)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Au moins 80 % | Mars 2024                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021-2022 : 77 %</li> <li>• 2022-2023 : 75 %</li> <li>• 2023-2024 : 75 %</li> </ul> <sup>2</sup> |
| Pourcentage d'institutions où les communications dans les bureaux désignés bilingues se font presque toujours dans la langue officielle choisie par le public                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Au moins 90 % | Mars 2024                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021-2022 : 91,6 %</li> <li>• 2022-2023 : 91,6 %</li> <li>• 2023-2024 : 87,2 %</li> </ul>        |
| <p><sup>1</sup> Bien que les administrateurs généraux soient responsables de la gestion de leurs propres ressources humaines, le SCT surveille les progrès réalisés par rapport aux objectifs des politiques établis par l'employeur et s'efforce d'assurer un degré approprié d'uniformité dans les pratiques de gestion des personnes dans l'ensemble de la fonction publique.</p> <p><sup>2</sup> En 2022-2023, le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux a commencé à être réalisé tous les deux ans. Étant donné que le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux n'a pas eu lieu en 2023, les données de 2022 sont indiquées ici.</p> |               |                             |                                                                                                                                           |

**Tableau 7 : Les conditions d'emploi dans la fonction publique sont négociées de bonne foi**

| Indicateur de résultat ministériel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Cible | Date d'atteinte des cibles | Résultats réels                                                                                                                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Pourcentage des résultats de la Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral qui confirment que le gouvernement du Canada négocie de bonne foi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 100 % | Mars 2024                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021-2022 : 100 %</li> <li>• 2022-2023 : 0 % <sup>1</sup></li> <li>• 2023-2024 : 100 %</li> </ul> |
| <p><sup>1</sup> En 2022-2023, le SCT a participé à 30 processus de négociation collective et de négociation de régimes d'avantages sociaux, qui ont abouti à la conclusion de 29 accords et au dépôt d'une plainte auprès de la Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral. Cette dernière a déterminé que le Conseil du Trésor n'a pas négocié de bonne foi lorsqu'il a retardé le début des négociations sur un régime de soins dentaires. Le Conseil du Trésor avait proposé un délai au syndicat aux fins d'étude de régimes comparables avant qu'ils entament les négociations.</p> |       |                            |                                                                                                                                            |

L'[onglet Résultats de la page Infographie pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada](#) dans l'Infobase du GC fournit des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes pour la responsabilité essentielle de l'employeur.

## **Renseignements sur les résultats**

La section suivante décrit les résultats obtenus relativement à la responsabilité essentielle de l'employeur en 2023-2024 en les comparant aux résultats prévus dans le plan ministériel du SCT pour l'exercice.

### **Résultat 1 : La fonction publique a de bonnes pratiques de gestion des personnes.**

En 2023-2024, le SCT a continué de mettre l'accent sur la gestion du personnel dans la fonction publique et a concentré ses efforts dans cinq domaines clés :

1. Veiller à la santé et à la sécurité;
2. Établir un effectif diversifié, équitable, accessible et inclusif;
3. Renforcer les valeurs et l'éthique;
4. Renforcer et moderniser la fonction publique du XXI<sup>e</sup> siècle;
5. Promouvoir les langues officielles.

#### **1.1 Veiller à la santé et à la sécurité**

En 2023-2024, le SCT a continué d'appuyer le travail du gouvernement concernant la création de lieux de travail sans harcèlement ni violence où tous les employés sont traités avec respect et dignité en faisant ce qui suit :

- fournir des conseils stratégiques aux ministères et organismes qui gèrent les processus de prévention et de résolution;
- élaborer des outils de prévention du harcèlement et de la violence;
- fournir des ressources pour les enquêtes;
- collaborer avec des agents négociateurs pour étudier les systèmes informels de gestion des conflits;
- améliorer la prévention et assurer une résolution efficace des plaintes en :
  - mesurant le rendement du ministère;
  - mettant en lumière des pratiques exemplaires.

De plus, le SCT a créé, en octobre 2023, un groupe d'experts chargé de mener des consultations sur la conception d'un nouveau programme de démarches réparatrices pour la fonction publique fédérale. Ce programme viserait à démanteler les obstacles systémiques qui contribuent au harcèlement, à l'intimidation, au racisme et à d'autres formes de discrimination et de violence en milieu de travail. Le rapport du panel, [Programme de démarches réparatrices : recommandations sur la façon de réaliser un programme réussi](#), contient un cadre de programme et des recommandations en matière de conception et de mise en œuvre. Le SCT évalue les recommandations pour déterminer les prochaines étapes.

Afin de favoriser la santé mentale des fonctionnaires fédéraux, le SCT a fourni des conseils et des ressources pour aider les ministères à suivre la [Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail](#) et les aider à déployer la [Stratégie pour la fonction publique fédérale sur la santé mentale en milieu de travail](#). En 2023-2024, le SCT a également amélioré le Tableau de bord sur la santé mentale en

milieu de travail dans la fonction publique fédérale, qui fournit désormais trois années de données pour l'ensemble du gouvernement ainsi que pour les ministères, les unités sous-organisationnelles et de nombreux groupes démographiques.

## **1.2 Établir un effectif diversifié, équitable, accessible et inclusif**

Le gouvernement s'est engagé à favoriser un milieu sécuritaire, sain et inclusif où les importantes contributions des fonctionnaires noirs sont également reconnues et où ceux-ci se voient offrir toutes les chances de réussir. En vue d'atteindre cet objectif, le gouvernement a engagé un total de 48,5 millions de dollars, dans le cadre des budgets de 2022 et de 2023, pour créer des programmes de développement de carrière et des mesures de soutien en santé mentale pour les fonctionnaires noirs.

En juin 2023, le SCT a créé un groupe de travail pour superviser l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'action du gouvernement du Canada pour soutenir le personnel noir de la fonction publique.

En février 2024, le SCT a annoncé le financement des initiatives suivantes dans le cadre du plan d'action :

- un programme de leadership dirigé par l'École de la fonction publique du Canada pour les cadres de groupe et de niveau EX-01, EX-02 et EX-03 appartenant aux communautés noires afin de les aider à progresser dans leur carrière;
- des services d'évaluation, de conseil et d'encadrement individualisés pour les fonctionnaires noirs, fournis par la Commission de la fonction publique – la Commission améliorera également la prestation de services de développement de carrière pour tous les niveaux des fonctionnaires noirs;
- des améliorations centrées sur le personnel noir du Programme d'aide aux employés, que Santé Canada fournit à plus de 90 ministères et organismes – les améliorations comprennent le recrutement de 19 conseillers noirs supplémentaires cette année (pour un total de 60) en vue de la prestation aux fonctionnaires et à leur famille immédiate d'un soutien en matière de santé mentale qui est adapté à la culture et tient compte des traumatismes.

En 2023-2024, le SCT a continué de gérer des initiatives pangouvernementales pour sensibiliser et éliminer les obstacles auxquels sont confrontés les employés en quête d'équité, notamment :

- le Programme de perfectionnement en leadership Mosaïque (qui en était à sa deuxième cohorte, composée de 50 nouveaux participants issus des quatre groupes en quête d'équité et des communautés noires et de personnes 2ELGBTQI+);
- le programme Mentorat Plus;
- le Forum des conférenciers fédéraux sur l'expérience vécue.

À ce jour, les travaux du SCT portant sur ces trois initiatives ont abouti à :

- 26 nouvelles nominations de cadres dirigeants issus de groupes en quête d'équité;
- 802 relations de parrainage entre les ministères depuis le début du programme Mentorat Plus en décembre 2020;
- 95 intervenants qui sont aussi des employés ont fait part de leur expérience vécue lors de plus de 608 événements gouvernementaux.

En outre, le SCT a continué d'améliorer l'accès au Programme de développement en leadership pour les cadres supérieurs pour les personnes appartenant à des groupes en quête d'équité et à accroître leur représentation au sein de ces programmes. Au cours des dernières années, le SCT a travaillé à l'amélioration

du processus de sélection du Programme de développement en leadership pour les cadres supérieurs afin de garantir la diversité des cohortes, d'atténuer les préjugés potentiels et d'augmenter le nombre de participants noirs et autochtones. Par conséquent, en 2023-2024, les cinq cohortes actives du Programme de développement en leadership pour les cadres supérieurs comprenaient :

- 63 % de femmes;
- 11 % d'Autochtones;
- 41 % de membres de minorités visibles;
- 12 % de personnes en situation de handicap.

Pour lutter contre le racisme, la discrimination et la haine, permettre la représentation et favoriser une culture d'inclusion et d'accessibilité dans la fonction publique, le SCT a :

- continué à renforcer la transparence et la responsabilité au moyen de la collecte et de la diffusion de données désagrégées d'un niveau sans précédent portant sur la composition et l'expérience des groupes et sous-groupes visés par l'équité en matière d'emploi au sein de la fonction publique en tant qu'ensemble;
- continué de moderniser la façon dont les employés indiquent qu'ils appartiennent à un groupe d'équité en matière d'emploi ou à un groupe en quête d'équité;
- équipé les ministères pour qu'ils intègrent des gardiens de l'inclusion dans leurs processus de gestion du rendement et des talents afin d'atténuer les préjugés inconscients;
- réservé du temps lors des réunions des sous-ministres sur la gestion des talents de l'organisation pour parler des sous-ministres adjoints qui s'étaient désignés comme appartenant à des groupes visés par l'équité en matière d'emploi – l'objectif était d'accroître leur visibilité, d'éliminer les obstacles et de favoriser leur développement afin de bâtir une communauté de leadership qui reflète la population canadienne;
- sensibilisé et amélioré la cohérence des initiatives d'équité, de diversité et d'inclusion dans l'ensemble du gouvernement en coordonnant les comités à l'échelle des sous-ministres et en se mobilisant auprès des réseaux en quête d'équité;
- commencé à travailler avec des agents négociateurs pour examiner la formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion offerte aux employés de la fonction publique et les systèmes informels de résolution des conflits dans l'administration publique centrale;
- fait la promotion du Modèle de maturité sur la diversité et l'inclusion comme un outil que les ministères peuvent utiliser pour évaluer leur rendement à l'égard de cinq aspects de la diversité et de l'inclusion.

Le SCT a également collaboré avec l'École de la fonction publique du Canada pour élaborer une formation à l'intention des fonctionnaires portant sur le Plan d'action 2023-2028 de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et sur la manière d'y adhérer.

En réponse au Rapport du Bureau du vérificateur général du Canada sur l'inclusion en milieu de travail pour le personnel racisé, le SCT a publié en octobre 2023 son plan d'action de la direction et a commencé à donner suite aux recommandations du rapport en :

- élaborant des lignes directrices et des pratiques exemplaires pour aider les ministères à établir des indicateurs de rendement visant à mesurer et à rendre compte des résultats en matière d'équité et d'inclusion dans la fonction publique;

- élaborant des lignes directrices à l'intention des gestionnaires sur la manière d'évaluer les comportements inclusifs et antiracistes lors de l'évaluation du rendement des employés;
- continuant à moderniser l'approche de l'autoidentification afin que les ministères disposent de données pour soutenir leurs efforts de comparaison des expériences des employés racisés avec celles des autres non racisés.

Afin d'accroître l'accessibilité dans la fonction publique, le SCT a :

- aidé les ministères à publier leurs premiers rapports d'étape sur leurs plans ministériels d'accessibilité;
- fait preuve de leadership pour aider les ministères à atteindre la cible générale de la fonction publique consistant à embaucher 5 000 nouveaux fonctionnaires en situation de handicap;
- collaboré avec le laboratoire Inclusive Design for Employment Access (IDEA) de l'Université McMaster pour améliorer le recrutement, le maintien en poste et l'avancement des employés en situation de handicap dans la fonction publique fédérale;
- continué de fournir des recommandations intersectionnelles pour faire progresser l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité dans diverses communautés de pratique;
- élaboré des outils et des ressources pour améliorer le bien-être des employés en situation de handicap, notamment :
  - l'Outil d'autoévaluation de l'accessibilité;
  - une synthèse du Cadre de mesure de l'accessibilité.

### 1.3 Renforcer les valeurs et l'éthique

Le SCT a appuyé le travail de l'équipe spéciale des sous-ministres sur les valeurs et l'éthique, qui a participé à plus de 90 conversations dans l'ensemble de la fonction publique ainsi qu'à certaines conversations avec des parties externes et la société civile. Le Rapport de l'équipe spéciale de sous-ministres sur les valeurs et l'éthique adressé au greffier du Conseil privé contenait plusieurs recommandations et visait à servir de prologue à un dialogue plus large sur les valeurs et l'éthique dans la fonction publique.

En réponse aux constatations de la vérificatrice générale du Canada concernant certains marchés publics, le SCT a pris des mesures pour s'assurer que les fonctionnaires conservent la confiance des Canadiens en lançant un examen des politiques et des directives portant sur les conflits d'intérêts, y compris la Directive sur les conflits d'intérêts, afin de s'assurer que :

- les exigences sont claires et efficaces, en particulier celles qui concernent les employés qui concluent des contrats avec le gouvernement;
- les orientations aident les administrateurs généraux à exercer leurs pouvoirs et à assumer efficacement leurs responsabilités;
- les employés et les gestionnaires ont reçu une formation portant sur les conflits d'intérêts.

Le SCT a fourni un soutien administratif au groupe de travail chargé de l'examen de la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles, mis sur pied pour trouver des moyens d'améliorer le processus fédéral de divulgation et de renforcer les mesures de protection et de soutien offertes aux fonctionnaires qui dénoncent des actes répréhensibles. Le SCT a également soutenu de vastes consultations au cours de cet examen. Le rapport du groupe de travail devrait être terminé d'ici la fin de 2024.

### 1.4 Renforcer et moderniser la fonction publique du XXI<sup>e</sup> siècle

Le SCT a continué d'adapter les politiques et les processus en milieu de travail pour s'assurer que la fonction publique s'acquitte de son mandat. Au printemps 2023, la fonction publique a adopté un modèle de travail hybride commun pour maximiser les avantages de la présence des fonctionnaires au lieu de travail, notamment :

- une collaboration plus efficace;
- une intégration plus fluide des nouveaux talents;
- une culture du rendement plus forte qui est cohérente avec les valeurs et l'éthique de la fonction publique.

Au printemps et à l'automne 2023, le SCT a réalisé une enquête auprès des administrateurs généraux de l'administration publique centrale à propos de la mise en œuvre de l'Orientation concernant la présence prescrite au lieu de travail au sein de leurs ministères. Le SCT a reçu plus de 60 réponses chaque fois, ce qui représente environ 235 000 employés. Les résultats de cette enquête ont guidé le SCT et les administrateurs généraux dans la mise en œuvre de l'Orientation.

Le SCT s'est également engagé à consulter les principaux intervenants afin d'examiner la Directive sur le télétravail, qui définit les rôles, les responsabilités et les exigences liés aux ententes de télétravail dans le cadre d'un modèle de travail hybride.

En 2023-2024, afin d'assurer une rémunération juste et égale dans la fonction publique, le SCT a élaboré deux plans d'équité salariale : un pour l'administration publique centrale et un pour la GRC. L'élaboration de ces plans comprenait :

- la formation de deux comités d'équité salariale distincts, soit un pour chaque plan;
- le début des discussions, au sein de chaque comité, des éléments clés des plans, comme la détermination des catégories d'emplois et de la prédominance des genres;
- le lancement d'un processus d'approvisionnement pour des services de soutien aux deux comités.

Afin d'appuyer l'initiative des RH à la paye, le SCT a travaillé avec Services publics et Approvisionnement Canada pour analyser la capacité du fournisseur sélectionné à fournir les ressources humaines et les capacités de rémunération requises. Le SCT a également renforcé le rôle du Comité de révision des systèmes de ressources humaines pour garantir une gouvernance et une surveillance des investissements dirigées par les responsables organisationnels afin de simplifier les systèmes de ressources humaines du gouvernement.

### **1.5 Promouvoir les langues officielles**

Le SCT a continué de veiller à ce que les Canadiens aient un meilleur accès aux services fédéraux bilingues en coordonnant l'Exercice de révision de l'application du Règlement sur les langues officielles dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services. Au moyen de cet exercice, les institutions fédérales confirment la désignation linguistique de leurs bureaux. Le SCT s'attend à ce que cet exercice se traduise par la désignation d'environ 700 bureaux et points de service fédéraux supplémentaires désignés bilingues d'ici 2027.

En juin 2023, la Loi visant l'égalité réelle entre les langues officielles du Canada a reçu la sanction royale, modernisant ainsi la Loi sur les langues officielles. Les nombreuses modifications apportées à la Loi sur les langues officielles comprenaient notamment deux dispositions visant à faire progresser le bilinguisme dans la fonction publique :

- le droit des employés travaillant dans les régions désignées bilingues d’être supervisés dans la langue officielle de leur choix à compter de juin 2025, quel que soit le profil linguistique de leur poste;
- l’obligation pour les administrateurs généraux, les sous-ministres délégués et les personnes équivalentes nouvellement nommés dans les ministères énumérés à l’annexe I de la Loi sur la gestion des finances publiques de suivre, si nécessaire, une formation linguistique afin de pouvoir parler et comprendre clairement les deux langues officielles.

En 2023-2024, le SCT a également élaboré un cadre de formation en langue seconde officielle pour accroître la capacité de bilinguisme de la fonction publique. Lancé en juin 2024, le cadre vise à fournir des options d’apprentissage d’une langue seconde qui sont efficaces, souples, accessibles, centrées sur l’apprenant et qui tiennent compte des besoins des groupes en quête d’équité. Le cadre, qui est disponible sur le nouveau Carrefour de formation linguistique, comprend des outils d’orientation pour aider les services et les gestionnaires à planifier et à hiérarchiser l’accès à la formation linguistique et pour soutenir les gestionnaires et les employés dans leur parcours d’apprentissage linguistique.

## **Résultat 2 : Les conditions d’emploi dans la fonction publique sont négociées de bonne foi.**

Le SCT a soutenu les efforts du gouvernement pour conclure une entente avec les agents négociateurs et éviter une interruption de service, mais l’Alliance de la Fonction publique du Canada a appelé à une grève générale nationale en avril 2023, et ce, malgré les progrès réalisés sur des questions clés pour les deux parties à la table de négociation.

Pendant la grève, le SCT a utilisé plusieurs canaux de communication pour fournir en temps opportun des renseignements aux Canadiens à propos des répercussions de la grève sur les services gouvernementaux, notamment une page Web sur les interruptions de travail.

Le SCT a également travaillé avec les ministères pour s’assurer que les Canadiens puissent continuer de recevoir les services essentiels, y compris les paiements suivants :

- les prestations d’assurance-emploi;
- les paiements du Régime de pensions du Canada;
- le soutien du revenu pour les anciens combattants;
- les prestations de la Sécurité de la vieillesse;
- le Supplément de revenu garanti.

Après un bref arrêt de travail, le gouvernement et le syndicat ont conclu une entente qui offrait des salaires et des avantages sociaux justes et concurrentiels aux employés et offrait un résultat raisonnable aux Canadiens. En mars 2024, le gouvernement avait conclu des ententes avec un total de 16 unités de négociation depuis le début de la ronde de négociations collectives de 2021 au sein de l’administration publique centrale. Ces accords regroupaient environ 80 % de la population visée par les négociations collectives. Le gouvernement a également conclu 15 conventions collectives avec des organismes distincts, notamment l’Agence du revenu du Canada, l’Agence canadienne d’inspection des aliments et Parcs Canada.

Le SCT a collaboré avec la Canada Vie pour mettre en œuvre les changements négociés afin de moderniser le Régime de soins de santé de la fonction publique. Après la prise en charge du régime par la Canada Vie, le SCT s’est associé à Services publics et Approvisionnement Canada pour collaborer avec la Canada Vie afin de créer un plan d’action visant à réduire le temps d’attente pour obtenir des services dans les centres d’appels



et les délais de traitement des demandes de remboursement ainsi qu’afin d’élaborer un processus de transmission des cas urgents ou prioritaires aux échelons supérieurs. Grâce au plan d’action, la plupart des services aux participants du régime ont pu respecter les normes de service au plus tard le 31 décembre 2023.

En outre, le SCT a continué de poursuivre le renouvellement du Régime de soins dentaires de la fonction publique avec l’Alliance de la Fonction publique du Canada ainsi que le Conseil national mixte. Ces négociations se sont poursuivies jusqu’en 2024-2025.

### **Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus**

Le tableau 8 indique les dépenses prévues et réelles et les équivalents temps plein requis pour obtenir les résultats prévus.

**Tableau 8 : Aperçu des ressources nécessaires à la responsabilité essentielle de l’employeur**

| <b>Ressources</b>       | <b>Prévues</b>   | <b>Réelles</b>   |
|-------------------------|------------------|------------------|
| Dépenses                | 3 480 436 094 \$ | 3 955 557 909 \$ |
| Équivalents temps plein | 459              | 674              |

L’onglet Finances de la page Infographie pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada dans l’Infobase du GC fournit des renseignements complets sur les dépenses liées au répertoire des programmes du SCT, et l’onglet Personnel fournit des renseignements complets sur les ressources humaines.

### **Priorités pangouvernementales connexes**

#### **Analyse comparative entre les sexes Plus**

En 2023-2024, le SCT a continué d’utiliser des données provenant de diverses sources de services publics ainsi que d’autres sources pour surveiller et rendre compte des répercussions des programmes en fonction du genre et d’autres facteurs d’identité afin de garantir des résultats inclusifs relatifs à la responsabilité essentielle de l’employeur. Il convient de noter que le SCT a déposé au Parlement le rapport annuel L’équité en matière d’emploi dans la fonction publique du Canada – Exercice financier 2022-2023, qui indique les tendances et les lacunes en matière de représentation dans l’administration publique centrale et décrit les initiatives et les activités entreprises à l’échelle de la fonction publique fédérale pour repérer, éliminer et prévenir les obstacles à la pleine participation des membres des groupes visés par l’équité en matière d’emploi.

De plus, le SCT a continué de collaborer avec les ministères pour s’assurer que la proportion de minorités visibles, d’Autochtones, de personnes en situation de handicap et de femmes dans la fonction publique correspond ou dépasse leur disponibilité au sein de la population active, y compris dans les postes de direction.

#### **Programme de développement durable à l’horizon 2030 et Objectifs de développement durable des Nations Unies**

En 2023-2024, le SCT a continué de collaborer avec les ministères afin d’accroître la représentation des femmes et des membres des autres groupes en quête d’équité dans la fonction publique, y compris dans les postes de direction. Il a aussi continué de faire progresser la mise en œuvre de l’équité salariale dans l’ensemble de la fonction publique.

Ces efforts ont permis de contribuer à l'atteinte des Objectifs de développement durable suivants des Nations Unis :

- Objectif 5 : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles;
- Objectif 10 : réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

De plus amples renseignements sur les contributions du SCT au Plan de mise en œuvre fédéral pour le Programme 2030 et la Stratégie fédérale de développement durable se trouvent dans la Stratégie ministérielle de développement durable du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada de 2023 à 2027.

## **Innovation**

En partenariat avec Emploi et Développement social Canada, le SCT a achevé la deuxième phase d'un projet visant à promouvoir les comportements numériques qui améliorent la collaboration et l'efficacité dans un milieu de travail hybride.

Le SCT s'est également associé à la Commission de la fonction publique pour déterminer, quantifier et éliminer les obstacles et les frictions inutiles, comme les formalités administratives ou les processus inutiles, associés au Programme fédéral d'expérience de travail étudiant. Il a été possible de recueillir six renseignements portant sur les enjeux relatifs aux processus du programme, allant du manque d'informations pour les gestionnaires au langage peu clair dans les formulaires clés. Ces informations ont donné lieu à cinq recommandations fondées sur le comportement afin d'améliorer l'expérience des gestionnaires à l'égard du programme et pour contribuer à le rendre plus efficace.

De plus, le Fonds centralisé pour un milieu de travail habilitant a terminé son mandat de cinq ans visant à déterminer et à éliminer les obstacles systémiques à l'accessibilité et à l'inclusion, et à favoriser la pleine participation des personnes en situation de handicap à la fonction publique fédérale. Les projets et initiatives ont suivi le principe de « rien sans nous » pour garantir l'implication des personnes en situation de handicap et s'assurer que les solutions utilisent une perspective intersectionnelle. Le Fonds centralisé pour un milieu de travail habilitant s'est achevé en 2023-2024 et a publié un rapport final portant sur ses activités.

## **Répertoire des programmes**

Les programmes suivants appuient la responsabilité essentielle d'employeur :

- Employeur;
- Paiements en tant qu'employeur de la fonction publique.

L'onglet Résultats de la page Infographie pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada dans l'Infobase du GC fournit des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes pour la responsabilité essentielle d'employeur.

## **Responsabilité essentielle 4 : Surveillance réglementaire**

### **Description**

Le SCT élabore des politiques visant à promouvoir de bonnes pratiques en matière de réglementation et les surveille, examine les règlements proposés pour s'assurer qu'ils respectent les exigences des politiques gouvernementales et fait progresser la coopération en matière de réglementation entre les administrations.

## Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente les mesures prises par le ministère pour atteindre les résultats et les cibles relativement à la surveillance réglementaire.

En ce qui a trait à la surveillance réglementaire, le SCT a continué de travailler pour atteindre ses cibles visant à ce que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) classe le système de réglementation du Canada parmi les cinq premiers au monde en matière de mobilisation des intervenants, d'évaluation des répercussions de la réglementation et d'évaluation *a posteriori*. L'objectif est d'atteindre ces cibles lorsque l'OCDE publiera son prochain classement triennal.

En 2023-2024, le SCT avait déjà atteint les cibles pour deux des trois indicateurs. Dans le classement de 2021 des systèmes réglementaires de l'OCDE, le Canada s'est classé troisième pour la mobilisation des intervenants et cinquième pour l'évaluation des répercussions de la réglementation.

Le SCT est en voie d'atteindre la cible du troisième indicateur, le Canada se classant sixième pour l'évaluation *a posteriori* dans le classement de 2021 des systèmes réglementaires de l'OCDE.

### Cibles et résultats de la surveillance réglementaire

Le tableau 9 présente les cibles et les résultats réels pour chaque indicateur associé à la responsabilité essentielle du SCT en matière de surveillance réglementaire.

**Tableau 9 : Le système de réglementation fédéral protège et promeut l'intérêt public, y compris la croissance économique durable**

| Indicateurs de résultat ministériel                                                                                                                                               | Cibles                                                                                                                              | Dates d'atteinte des cibles | Résultats réels                                                                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Classement du système de réglementation canadien par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour l'engagement des intervenants <sup>1</sup>         | Le Canada se classera parmi les cinq premiers pays pour l'engagement des intervenants dans la prochaine édition du rapport.         | Décembre 2024               | <ul style="list-style-type: none"><li>• 2021-2022 : 3<sup>e</sup></li><li>• 2022-2023 : 3<sup>e</sup></li><li>• 2023-2024 : 3<sup>e</sup></li></ul> |
| Classement du système de réglementation canadien par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour l'étude d'impact de la réglementation <sup>1</sup> | Le Canada se classera parmi les cinq premiers pays pour l'étude d'impact de la réglementation dans la prochaine édition du rapport. | Décembre 2024               | <ul style="list-style-type: none"><li>• 2021-2022 : 5<sup>e</sup></li><li>• 2022-2023 : 5<sup>e</sup></li><li>• 2023-2024 : 5<sup>e</sup></li></ul> |

<sup>1</sup> L'Organisation de coopération et de développement économiques publie son classement des systèmes de réglementation tous les trois ans. Puisque le dernier classement a été publié en 2021, le prochain sera publié en 2024.

| Indicateurs de résultat ministériel                                                                                                                                                                                                             | Cibles                                                                                                             | Dates d'atteinte des cibles | Résultats réels                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Classement du système de réglementation canadien par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour l'évaluation ex post <sup>1</sup>                                                                                | Le Canada se classera parmi les cinq premiers pays pour l'évaluation ex post dans la prochaine édition du rapport. | Décembre 2024               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021-2022 : 6<sup>e</sup></li> <li>• 2022-2023 : 6<sup>e</sup></li> <li>• 2023-2024 : 6<sup>e</sup></li> </ul> |
| <p><sup>1</sup> L'Organisation de coopération et de développement économiques publie son classement des systèmes de réglementation tous les trois ans. Puisque le dernier classement a été publié en 2021, le prochain sera publié en 2024.</p> |                                                                                                                    |                             |                                                                                                                                                         |

L'[onglet Résultats de la page Infographie pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada](#) dans l'Infobase du GC fournit des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes pour la surveillance réglementaire.

## Renseignements sur les résultats

La section suivante décrit les résultats obtenus relativement à la surveillance réglementaire en 2023-2024 en les comparant aux résultats prévus dans le plan ministériel du SCT pour l'exercice.

### Résultat 1: Le système de réglementation fédéral protège et promeut l'intérêt public, y compris la croissance économique durable.

Pour obtenir des résultats en matière de surveillance réglementaire, le SCT s'est concentré sur trois domaines :

1. Élaborer des politiques visant à promouvoir de bonnes pratiques en matière de réglementation et les surveiller;
2. Examiner les règlements proposés pour s'assurer qu'ils respectent les exigences des politiques gouvernementales;
3. Alléger le fardeau réglementaire.

#### 1.1 Élaborer des politiques visant à promouvoir de bonnes pratiques en matière de réglementation et les surveiller

Le SCT a soutenu le deuxième [Comité consultatif externe sur la compétitivité réglementaire](#) en coordonnant les réunions du Comité avec les principaux intervenants et les experts en réglementation. Le Comité conseille la présidente du Conseil du Trésor sur la façon d'améliorer le système de réglementation du Canada. Il a été question des défis et des pratiques exemplaires relatifs entre autres :

- aux leçons apprises sur le système réglementaire pendant la pandémie de COVID-19;
- à l'examen de l'inventaire des règlements;
- à la [Directive du Cabinet sur la réglementation](#);
- à la surveillance et à l'orientation des recommandations du premier Comité.

Le comité a également publié et fait la promotion de ses Conseils à l'intention du Conseil du Trésor de juin 2023 adressés à la présidente du Conseil du Trésor. La lettre contient des recommandations relatives aux mesures suivantes :

- faire de l'excellence en matière de réglementation une priorité pour l'ensemble du gouvernement, défendue par tous les ministres au sein du cabinet;
- faire en sorte que les organismes de réglementation du Canada soient de classe mondiale;
- moderniser la mobilisation en matière de réglementation.

En 2023-2024, le Comité a rencontré des intervenants et des experts en réglementation pour discuter de divers sujets, notamment :

- la mesure du rendement;
- les examens prévus de la réglementation;
- les pratiques de mobilisation modernes.

Ces discussions ont façonné les conseils du Comité à la présidente du Conseil du Trésor et éclaireront les efforts continus du gouvernement pour atteindre l'excellence en matière de réglementation.

Le SCT a également fourni un leadership et un soutien aux ministères en vue de promouvoir des approches modernes, d'utiliser de nouveaux outils de consultation et d'encourager l'innovation réglementaire. La nouvelle fonctionnalité Commentaires sur les règlements projetés de la *Gazette du Canada* a facilité l'accès en ligne et a rendu les consultations sur les règlements préalablement publiés plus modernes et transparentes. Plus de 13 000 commentaires portant sur 136 règlements ont été soumis à l'aide de la nouvelle fonctionnalité.

De plus, le SCT a continué de représenter le gouvernement dans des forums officiels de coopération en matière de réglementation tels que les suivants :

- la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation de l'Accord de libre-échange canadien;
- le Forum de coopération en matière de réglementation entre le Canada et l'Union européenne;
- le Conseil de coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation.

En 2023-2024, la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation a commencé à mettre en œuvre les recommandations issues d'un examen quinquennal, qui s'est achevé en 2022-2023. Ces travaux comprenaient l'amélioration des rapports portant sur la mise en œuvre, l'augmentation de la transparence et une meilleure communication avec les intervenants.

En novembre 2023, le Canada et l'Union européenne ont signé des accords formant l'Alliance verte et le Partenariat numérique pour établir des cadres de coopération bilatérale volontaire dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques et l'approfondissement de la mobilisation numérique. Les deux accords reconnaissent l'importance de la coopération réglementaire et déterminent le Forum de coopération réglementaire comme un mécanisme permettant de déterminer les priorités communes et d'accroître la coopération.

En mars 2024, la présidente du Conseil du Trésor a lancé une série de tables rondes avec les parties canadiennes intéressées afin d'explorer les possibilités de coopération en matière de réglementation dans le cadre du Conseil de coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation. Ces travaux se sont poursuivis en 2024-2025, avec la publication en juin 2024 d'une déclaration, Revitaliser le partenariat entre le Canada et les États-Unis en matière de réglementation, qui a réaffirmé l'engagement commun des deux pays en faveur de la coopération réglementaire.

### **1.2 Examiner les règlements proposés pour s'assurer qu'ils respectent les exigences des politiques gouvernementales**

En 2023-2024, le SCT a favorisé la prise de décisions éclairées grâce à sa fonction spécialisée de remise en question de tous les projets de règlement du gouverneur en conseil.

Grâce à ce processus, le SCT travaille avec les régulateurs pour valider la conception de la réglementation proposée et pour déterminer les répercussions attendues sur l'environnement, l'économie et le commerce. Cela permet également de confirmer qu'une analyse approfondie et une consultation efficace ont permis de déterminer les répercussions sur les intervenants de la réglementation.

Le SCT s'est ainsi assuré que les conseils donnés au Conseil du Trésor répondaient aux exigences de la Directive du Cabinet sur la réglementation ainsi qu'aux politiques et aux orientations connexes.

### **1.3 Alléger le fardeau réglementaire**

Le SCT a continué d'appuyer le projet de loi S-6, la Loi concernant la modernisation de la réglementation, le deuxième projet de loi annuel de modernisation de la réglementation, tel qu'il a été examiné par le Parlement. Le projet de loi a été examiné par la Chambre des communes. Les amendements proposés dans le projet de loi permettront de :

- contribuer à réduire le fardeau administratif des entreprises;
- faciliter les interactions numériques avec le gouvernement;
- simplifier les processus réglementaires;
- accorder des exemptions de certaines exigences réglementaires pour l'essai de nouveaux produits;
- faciliter le commerce transfrontalier grâce à des règles plus uniformes et cohérentes d'un gouvernement à l'autre.

Au printemps 2023, le SCT a lancé et achevé un processus de consultation auprès des parties intéressées et du public afin d'explorer la possibilité de demander l'autorisation législative pour que toutes les organisations réglementaires fédérales mettent en place des « environnements » réglementaires où elles peuvent mettre à l'essai de nouvelles approches réglementaires qui offrent une certaine souplesse par rapport aux exigences actuelles. La consultation a également permis d'explorer la recherche d'une autorisation législative pour l'incorporation par renvoi de documents internes, un mécanisme qui permet d'inclure des informations relatives à un règlement dans un document publié, puis de faire référence à ce document dans le règlement. Ce processus a pour résultat que le contenu du document a la même force de loi que s'il avait été directement inclus dans le texte du règlement.

Dans le budget fédéral de 2018, le gouvernement fédéral a annoncé trois séries d'examens réglementaires ciblés dans le cadre de plans plus vastes visant à moderniser le système réglementaire du Canada.

Les examens réglementaires ciblés contribuent également à réduire la charge réglementaire et à soutenir la modernisation de la réglementation. Le SCT a fait progresser les examens réglementaires ciblés (cycle 3), qui comprennent :

- l'Examen réglementaire de la chaîne d'approvisionnement;
- l'Examen réglementaire de l'économie bleue.

Dans le cadre de l'examen réglementaire de la chaîne d'approvisionnement, le SCT a organisé une consultation publique portant sur les possibilités réglementaires visant à améliorer l'efficacité et la résilience des chaînes d'approvisionnement du Canada. Cette consultation a débuté en novembre 2023 et s'est achevée en février 2024 sur la plateforme Parlons des règlements fédéraux. L'objectif était de recueillir des commentaires portant sur les enjeux relatifs à la chaîne d'approvisionnement, en mettant l'accent sur les minéraux critiques, le transport et les opérations aux frontières.

Dans le cadre de l'examen réglementaire de l'économie bleue, le SCT a continué de collaborer avec Pêches et Océans Canada afin de faire progresser la modernisation de la réglementation en vue de soutenir la croissance économique et l'innovation dans le secteur des océans.

En outre, le SCT a dirigé la publication de rapports publics portant sur les examens réglementaires ciblés (cycles 1 et 2). En novembre 2023, il a publié une mise à jour des progrès réalisés lors des cycles 1 et 2. La mise à jour a souligné que, sur les quelque 100 initiatives présentées par les ministères lors des deux premiers cycles d'examen, près de 40 % étaient achevées et des progrès avaient été réalisés à l'égard de presque toutes les autres.

**Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus**

Le tableau 10 indique les dépenses prévues et réelles et les équivalents temps plein requis pour obtenir les résultats prévus.

**Tableau 10 : Aperçu des ressources nécessaires à la surveillance réglementaire**

| Ressources              | Prévues       | Réelles       |
|-------------------------|---------------|---------------|
| Dépenses                | 12 551 889 \$ | 12 660 553 \$ |
| Équivalents temps plein | 74            | 70            |

L'onglet Finances de la page Infographie pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada dans l'Infobase du GC fournit des renseignements complets sur les dépenses liées au répertoire des programmes du SCT, et l'onglet Personnel fournit des renseignements complets sur les ressources humaines.

**Priorités pangouvernementales connexes**

**Analyse comparative entre les sexes Plus**

Le SCT a élargi ses paramètres relatifs à l'Analyse comparative entre les sexes Plus pour les projets de règlement. Par conséquent, il a commencé à recueillir davantage d'informations sur les efforts visant à traiter ou à atténuer les répercussions de certains règlements du gouverneur en conseil, et ce, en fonction de différents facteurs d'identité. Le SCT a également commencé à déterminer les cas où un règlement, sa mise en œuvre, ou les deux, ne devraient avoir aucune répercussion sur la base de différents facteurs d'identité.

## Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Objectifs de développement durable des Nations Unies

Promouvoir la cohérence des politiques

En 2023-2024, le SCT a soutenu le Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 en continuant d'aider les ministères à intégrer l'analyse des répercussions du développement durable dans les processus d'élaboration de la réglementation, comme l'exige la Directive du Cabinet sur la réglementation. Cette directive exige une analyse intégrée des coûts et des avantages de la réglementation pour la société, l'économie et l'environnement.

De plus amples renseignements sur les contributions du SCT au Plan de mise en œuvre fédéral pour le Programme 2030 et la Stratégie fédérale de développement durable se trouvent dans la Stratégie ministérielle de développement durable du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada de 2023 à 2027.

### Innovation

Le SCT a continué de travailler avec les ministères pour améliorer l'environnement réglementaire en vue de l'innovation et de la croissance économique en les aidant, entre autres, à essayer de nouvelles approches réglementaires.

En 2023-2024, le Centre d'innovation en matière de réglementation a financé les projets pilotes suivants au moyen du Fonds de dépenses d'expérimentation réglementaire afin d'essayer de nouvelles approches réglementaires :

- un projet de Santé Canada visant à élaborer une réglementation permettant la fabrication de produits thérapeutiques avancés personnalisés au point de service;
- la prolongation d'un projet de Transports Canada visant à mettre à l'essai une formation de pilote d'avion léger sportif;
- la phase 2 d'un projet de Transports Canada visant à développer et à mettre à l'essai des licences électroniques du personnel pour le secteur de l'aviation.

Le Centre d'innovation en matière de réglementation a également soutenu sept nouveaux projets au moyen du Fonds de renforcement des capacités des organismes de réglementation pour aider à accroître la concurrence de la réglementation canadienne et à intégrer les leçons tirées de la pandémie de COVID-19, notamment :

- un projet de Transports Canada visant à élaborer un cadre de certification canadien pour les exigences de cybersécurité des véhicules qui s'harmonise avec les normes internationales;
- un projet de Santé Canada visant à élaborer un prototype de validation de principe qui permet aux partenaires internationaux de collaborer et d'échanger des informations en temps réel de manière sécurisée;
- un projet d'Environnement et changements climatiques Canada visant à développer une application consolidée de déclaration des gaz à effet de serre.

### Répertoire des programmes

Le programme suivant appuie la surveillance réglementaire :

- Politique, surveillance et coopération réglementaires.



L'onglet Résultats de la page Infographie pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada dans l'Infobase du GC fournit des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes pour la surveillance réglementaire.

## Services internes

### Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse respecter ses obligations intégrées et exécuter ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- les services de gestion et de surveillance;
- services de communication;
- les services juridiques;
- les services de gestion des ressources humaines;
- les services de gestion des finances;
- les services de gestion de l'information;
- les services de technologie de l'information;
- les services de gestion des biens immobiliers.
- services de gestion du matériel;
- les services de gestion des acquisitions.

### Progrès à l'égard des résultats

Cette section présente les mesures prises par le ministère pour atteindre les résultats et les cibles relativement aux services internes.

En 2023-2024, les services internes du SCT ont travaillé dans les trois domaines suivants pour maintenir et améliorer leur rendement général :

1. Favoriser le bien-être des employés;
2. Créer un milieu de travail diversifié, inclusif et accessible;
3. Se préparer pour l'avenir.

#### 1. Favoriser le bien-être des employés

En 2023-2024, le SCT a organisé des événements et des activités pour favoriser le bien-être et la santé et la sécurité psychologiques des employés. L'organisation a également mené des initiatives comme la campagne « Mon histoire » (*Je ne me reconnais pas*) pour réduire la stigmatisation associée à la maladie mentale.

Le Réseau de mieux-être du SCT a mobilisé des représentants de l'ensemble du ministère pour continuer à soutenir et à promouvoir la santé et la sécurité psychologiques au sein de l'organisation. Par exemple, les représentants ont déterminé les besoins des employés, mutualisé les pratiques exemplaires et plaidé en faveur du bien-être au travail.

Pour améliorer le bien-être au lieu de travail hybride, le SCT a :

- fourni des évaluations ergonomiques pour aider à prévenir les blessures;
- tiré parti des ressources sur la santé et la sécurité psychologiques et en a fait la promotion, y compris des boîtes à outils pour les employés et les gestionnaires;

- fourni des conseils sur la santé et la sécurité au travail;
- évalué les besoins des personnes;
- recommandé des outils, ressources et formations pour aider les personnes et leurs équipes.

## **2. Créer un milieu de travail diversifié, inclusif et accessible**

Le SCT a pris des mesures concrètes pour lutter contre toutes les formes de racisme, de discrimination et de haine ainsi que favoriser une culture d'accessibilité et d'inclusion au sein du ministère.

Il a financé des initiatives et des activités menées par les différents réseaux d'employés en vue de promouvoir l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité. Les sous-ministres du SCT ont également parrainé ou soutenu les réseaux des Autochtones, des employés noirs, de l'accessibilité et de la communauté 2ELGBTQIA+ du ministère pour leur permettre de :

- sensibiliser les employés de ces groupes aux défis et aux besoins;
- faire progresser leurs initiatives et leurs activités.

Afin d'améliorer l'équité pour les femmes et de s'attaquer aux obstacles systémiques auxquels elles sont confrontées au sein du SCT, le ministère a formé un réseau de femmes. Le réseau a mené une enquête pour déterminer les défis que les femmes estiment comme des obstacles à l'équité et à l'inclusion au lieu de travail. Les résultats ont montré que l'un des obstacles est le manque de perfectionnement professionnel. En réponse à cela, le réseau a lancé un programme de mentorat pour les femmes et celles qui se désignent comme femmes au SCT.

Le SCT a poursuivi son engagement à recruter et à promouvoir les Autochtones, les personnes en situation de handicap, les minorités visibles et les femmes, et ce, dans le but de constituer un effectif représentatif. Cela a permis d'augmenter la représentation dans les quatre groupes visés par l'équité en matière d'emploi et, pour la première fois depuis 2017-2018, cela a permis de dépasser la disponibilité au travail pour les quatre groupes.

Conformément à l'Appel à l'action en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion dans la fonction publique fédérale, le SCT a créé des viviers de talents diversifiés et inclusifs et les a rendus accessibles à d'autres ministères pour aider à bâtir une fonction publique qui reflète la diversité de la population canadienne. Le SCT a également continué à proposer le programme Mentorat Plus, une initiative qui associe des cadres à des personnes issues de groupes sous-représentés qui aspirent à des postes de direction. La troisième cohorte du programme était la plus importante jusqu'à présent; elle comptait 28 paires de mentorés et de mentors. En 2023, quelque 90 séances de mentorat ont eu lieu, et d'autres sont encore prévues pour 2024.

Le SCT a également continué de faire de la formation en langues officielles une priorité, en offrant une grande variété d'options de formation afin de répondre aux besoins des employés des groupes en quête d'équité.

## **3. Se préparer pour l'avenir**

En 2023-2024, le SCT a travaillé dans plusieurs domaines pour se moderniser et se préparer pour l'avenir. Par exemple, il a :

- piloté l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le processus de dotation en personnel;

- travaillé à l'adoption du système MesRHGC pour mieux s'harmoniser avec les nouvelles solutions de l'initiative des RH à la paye;
- déterminé de nouvelles sources de talents diversifiés grâce aux Parcours de carrière autochtone et à la Porte virtuelle des talents en situation de handicap;
- augmenté la diversité dans les équipes de direction.

Le SCT a également élargi son utilisation de l'analytique des données en :

- intégrant des logiciels de source ouverte pour réduire le travail et le temps nécessaires à la gestion des données;
- utilisant l'analytique prédictive pour anticiper les tendances en matière de main-d'œuvre et permettre une planification proactive et stratégique;
- élaborant des tableaux de bord accessibles et conviviaux pour aider les gestionnaires à prendre des décisions rapides et éclairées.

Pour améliorer l'expérience des employés avec le modèle de travail hybride commun et les aider à être productifs, le SCT a :

- consulté les employés concernant les défis auxquels ils étaient confrontés avec le modèle de travail hybride commun;
- étudié les données sur le moment où les employés étaient réellement présents au bureau afin de déterminer les tendances et d'aider le personnel à respecter l'Orientation concernant la présence prescrite au lieu de travail.

Le SCT a également formé un comité chargé de traiter les demandes d'exemptions au modèle de travail hybride commun afin de favoriser une prise de décision juste et transparente.

En 2023-2024, le SCT s'est concentré sur l'exploitation et la sécurisation de ses données. Il est devenu le premier ministère à adopter entièrement un ensemble d'outils infonuagiques et mobiles de gestion de l'information. Ces outils ont des fonctionnalités de sécurité et de gestion des données améliorées, ce qui a bonifié les pratiques relatives aux données. Ils ont également amélioré la manière dont le SCT obtient, trouve et stocke ses actifs en matière d'information, et la manière dont il les gère tout au long de leur cycle de vie. Ces données fournissent des informations portant sur les comportements des utilisateurs en vue de façonner et influencer les pratiques organisationnelles.

Le SCT a également créé le Centre d'identité, qui fournit un mécanisme permettant de reconnaître les identités numériques des employés fédéraux dans l'ensemble du gouvernement lors de l'accès aux systèmes communs. Grâce à ce Centre, plus de 500 000 identités d'utilisateurs peuvent être vérifiées auprès de plus de 100 organisations gouvernementales. Ce type de service est essentiel afin de simplifier l'authentification tout en maintenant le plus haut niveau de sécurité. Le Centre d'identité est la toute première solution d'identité pangouvernementale. Il permet un accès transparent et sécurisé à toutes les applications gouvernementales fournies par SCT.

### **Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus**

Le tableau 11 indique les dépenses prévues et réelles et les équivalents temps plein requis pour obtenir les résultats prévus.

**Tableau 11 : Ressources nécessaires pour obtenir les résultats prévus en ce qui a trait aux services internes pour l'exercice**

| Ressources              | Prévues       | Réelles        |
|-------------------------|---------------|----------------|
| Dépenses                | 93 135 241 \$ | 115 540 766 \$ |
| Équivalents temps plein | 658           | 696            |

L'[onglet Finances de la page Infographie pour le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada](#) dans l'Infobase du GC fournit des renseignements complets sur les dépenses liées au répertoire des programmes du SCT, et l'[onglet Personnel](#) fournit des renseignements complets sur les ressources humaines.

### Marchés attribués à des entreprises autochtones

Chaque année, les ministères du gouvernement du Canada doivent respecter la cible de 5 % de la valeur totale des marchés en ce qui concerne l'attribution de marchés à des entreprises autochtones. Cet engagement doit être entièrement mis en œuvre d'ici la fin de l'exercice 2024-2025.

### Résultat du SCT pour l'exercice 2023-2024

Comme le montre le tableau 12, le SCT a attribué 7 % de la valeur totale de ses marchés à des entreprises autochtones en 2023-2024.

**Tableau 12 : Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones <sup>1</sup>**

| Indicateurs de rendement liés à l'attribution de marchés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Résultats en 2023-2024 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones <sup>2</sup> (A)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 14 310 689,67 \$       |
| Valeur totale des marchés attribués à des entreprises autochtones et non autochtones <sup>3</sup> (B)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 214 176 672,80 \$      |
| Valeur des exceptions approuvées par l'administrateur général (C)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 0 \$                   |
| Pourcentage de marchés attribués à des entreprises autochtones $[A / (B - C) \times 100]$                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 7 %                    |
| <p><sup>1</sup> Aux fins de mesure du rendement quant à la cible minimale de 5 % pour l'exercice 2023-2024, les données présentées dans ce tableau reposent sur la façon dont Services aux Autochtones Canada définit une « entreprise autochtone », soit une entreprise qui répond à un des trois critères suivants : son propriétaire-exploitant est un Aîné, un conseil de bande ou un conseil tribal, elle est inscrite au <a href="#">Répertoire des entreprises autochtones</a> ou elle est inscrite à une liste d'entreprises bénéficiaires d'un traité moderne.</p> <p><sup>2</sup> Comprend les modifications de marchés et les marchés de plus de 10 000 \$ conclus avec des entreprises autochtones au moyen d'une carte de crédit (appelée « carte d'achat ») utilisée pour des transactions commerciales autorisées du gouvernement. Peut inclure les marchés de sous-traitance conclus avec des entreprises autochtones.</p> <p><sup>3</sup> Comprend les modifications de marchés et les marchés de plus de 10 000 \$ conclus au moyen de cartes d'achat.</p> |                        |

Les résultats du SCT ont dépassé à la fois la cible de 5 % et le montant prévu pour 2023-2024 dans son Plan ministériel pour 2024-2025. Le SCT a obtenu ce succès entre autres en faisant ce qui suit :

- s'assurer que la passation de marchés et l'approvisionnement font partie des processus intégrés de planification des activités et de prévision financière du SCT et que la cible en matière d'approvisionnement auprès des Autochtones est gardée à l'esprit pour tous les approvisionnements prévus;
- renforcer auprès des propriétaires d'entreprise l'idée qu'ils doivent tenir compte des fournisseurs autochtones et faire en sorte que les agents d'approvisionnement jouent un rôle de remise en question lorsque l'occasion se présente;
- exiger que toutes les demandes de passation de marchés incluent une justification obligatoire si un fournisseur local n'a pas été pris en considération, et suspendre les demandes lorsque les justifications n'atteignaient pas un seuil minimum, ou encore lorsque la capacité interne existait;
- sensibiliser le ministère aux fournisseurs autochtones, en particulier à ceux qui travaillent dans les principaux secteurs de produits et de marchés du SCT.

Le SCT s'est assuré que tous ses agents d'approvisionnement avaient suivi la formation obligatoire portant sur les considérations autochtones en matière d'approvisionnement.

En plus de la cible de 5 %, le SCT a intégré dans les marchés du Régime de soins dentaires de la fonction publique et du Régime de services dentaires pour les pensionnés une exigence de soutien aux peuples autochtones. Chaque année civile, l'entrepreneur doit apporter aux peuples et aux communautés autochtones une valeur transactionnelle annuelle d'au moins 1 million de dollars. Cette exigence est semblable à celle prévue dans le cadre du contrat d'administration du Régime de soins de santé de la fonction publique. En vertu de ce contrat, chaque année civile, les administrateurs du régime doivent apporter une valeur transactionnelle d'au moins 3,5 millions de dollars aux peuples et aux communautés autochtones. Ces valeurs transactionnelles minimales sont divisées ainsi :

- 60 % en avantages directs liés au développement des entreprises autochtones, à l'emploi des Autochtones et à la formation et au développement des compétences des Autochtones;
- 40 % en avantages indirects liés à la formation spécialisée, à l'avancement professionnel, aux bourses d'études, aux subventions et à la sensibilisation des communautés afin d'aider les communautés locales et autochtones à répondre à leurs besoins en matière de développement économique.

## Dépenses et ressources humaines

### ▼ Dans cette section

- Dépenses
  - Analyse des dépenses réelles par responsabilité essentielle
  - Analyse des dépenses réelles par crédit
  - Sommaire du rendement budgétaire
  - Analyse des dépenses des trois derniers exercices
  - Analyse des dépenses des trois prochains exercices
- Financement
  - Analyse des dépenses et du financement (législatif et voté) pour la période de six ans allant de 2021-2022 à 2026-2027

- Analyse des dépenses et du financement (législatif et voté) pour la période de six ans allant de 2021-2022 à 2026-2027
- Faits saillants des états financiers
- Ressources humaines
  - Analyse des ressources humaines des trois derniers exercices
  - Analyse des ressources humaines pour les trois prochains exercices

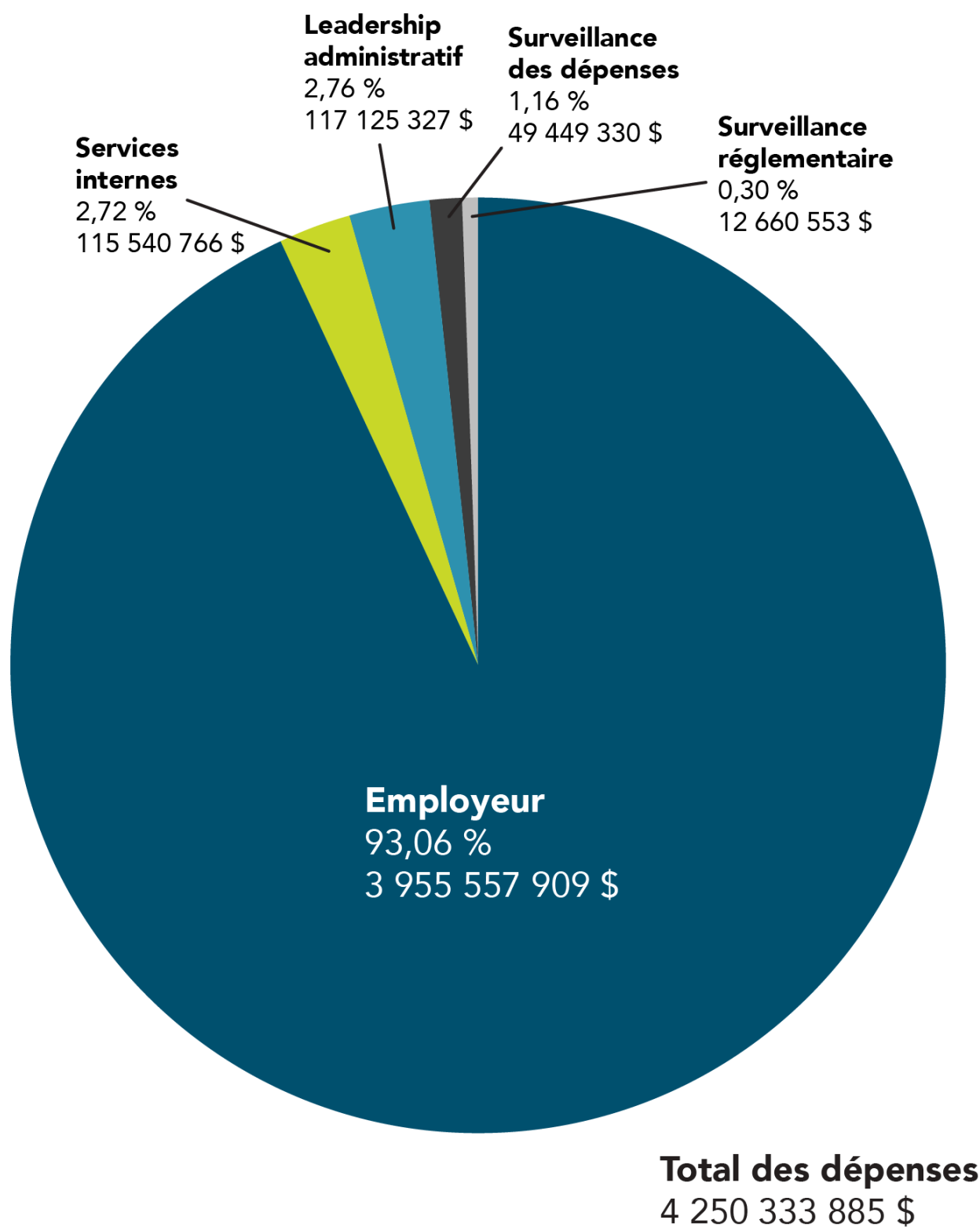
## Dépenses

Cette section présente un aperçu des dépenses réelles et prévues du ministère pour la période allant de 2021-2022 à 2026-2027.

### Analyse des dépenses réelles par responsabilité essentielle

Le graphique 1 montre les dépenses engagées par le ministère en 2023-2024 pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes.

#### Graphique 1 : Dépenses réelles par responsabilité essentielle en 2023-2024



▼ Graphique 1 – Version textuelle

| Responsabilité essentielle | Montant          | Pourcentage |
|----------------------------|------------------|-------------|
| Employeur                  | 3 955 557 909 \$ | 93,06 %     |
| Leadership administratif   | 117 125 327 \$   | 2,76 %      |
| Services internes          | 115 540 766 \$   | 2,72 %      |

| Responsabilité essentielle | Montant                 | Pourcentage     |
|----------------------------|-------------------------|-----------------|
| Surveillance des dépenses  | 49 449 330 \$           | 1,16 %          |
| Surveillance réglementaire | 12 660 553 \$           | 0,30 %          |
| <b>Total des dépenses</b>  | <b>4 250 333 885 \$</b> | <b>100,00 %</b> |

Comme l'indique le graphique 1, en 2023-2024, les dépenses réelles totales du SCT se sont élevées à 4 250,3 millions de dollars :

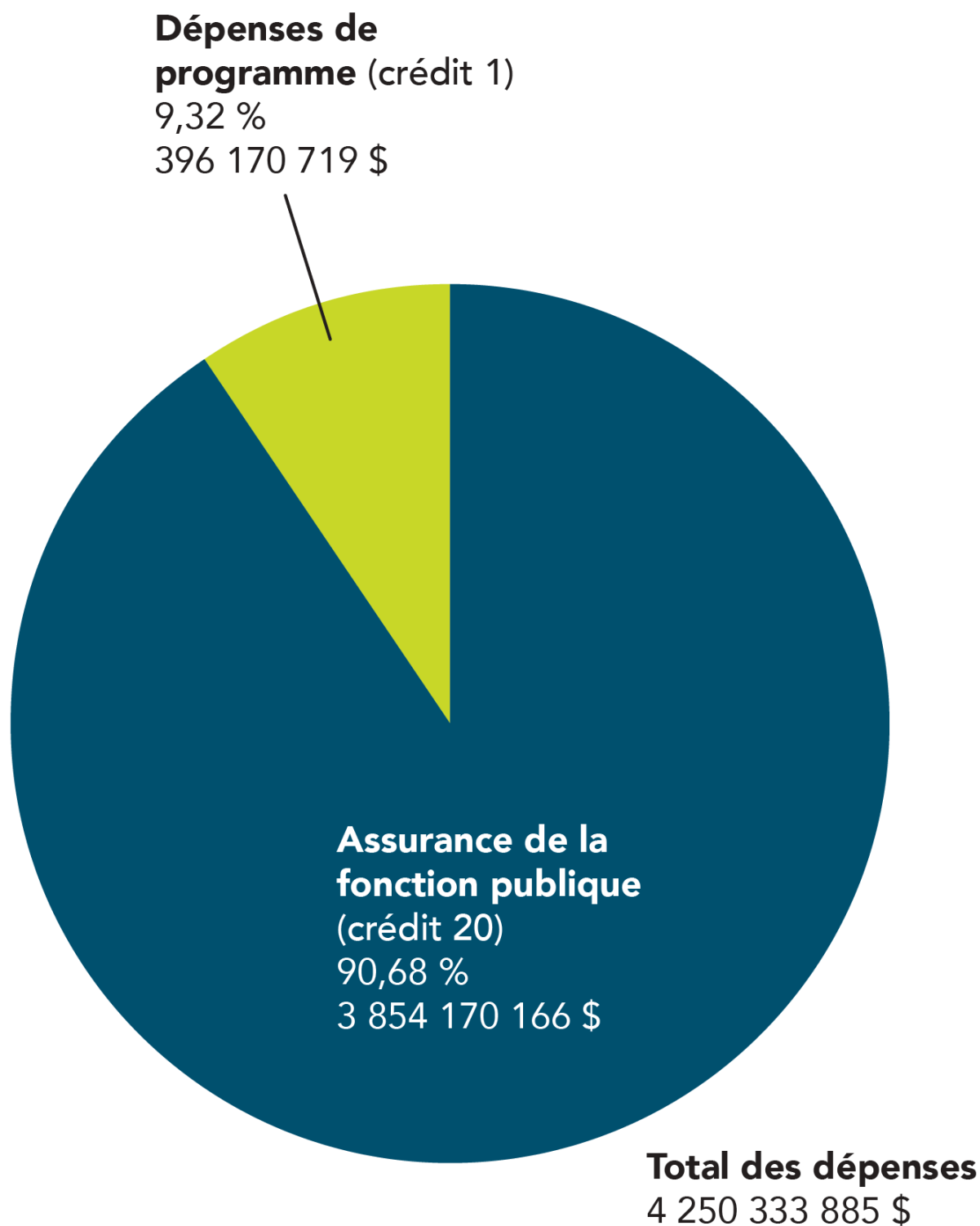
- 93,06 % de ce montant a été consacré à l'exécution de la responsabilité essentielle d'employeur pour la fonction publique fédérale; la majeure partie de ce montant a été consacrée aux paiements d'assurance de la fonction publique;
- 6,94 % de ce montant était destiné à l'exercice de ses autres responsabilités essentielles (direction administrative, surveillance des dépenses et surveillance réglementaire) et à la prestation de services internes.

### Analyse des dépenses réelles par crédit

Le graphique 2 présente les dépenses réelles du SCT en 2023-2024 par crédit (crédit 1 et crédit 20, y compris divers postes législatifs).

### Graphique 2 : Dépenses réelles par crédit en 2023-2024





▼ Graphique 2 – Version textuelle

| Crédit                                        | Montant                 | Pourcentage     |
|-----------------------------------------------|-------------------------|-----------------|
| Assurance de la fonction publique (crédit 20) | 3 854 163 166 \$        | 90,68 %         |
| Dépenses de programme (crédit 1)              | 396 170 719 \$          | 9,32 %          |
| <b>Total des dépenses réelles</b>             | <b>4 250 333 885 \$</b> | <b>100,00 %</b> |

En 2023-2024, 90,68 % des dépenses totales du SCT étaient consacrées au crédit 20, assurances de la fonction publique, pour fournir la part de l'employeur aux régimes d'assurance et d'avantages sociaux des retraités et des employés, ainsi qu'aux taxes provinciales et fédérales prévues par la loi. Les 9,32 % restants étaient destinés au crédit 1, dépenses de programme pour les salaires et les dépenses de fonctionnement.

Le SCT gère 6 crédits centraux. Chaque année, le financement provenant de ces crédits centraux est transféré du SCT aux ministères et organismes individuels, et ce, une fois que des critères précis sont remplis. Les soldes restants à la fin de l'année sont caducs.

**Tableau 13 : Crédits centraux du SCT**

| Crédit | Nom                                      | Description                                                                                                                                                                                          |
|--------|------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 5      | Éventualités du gouvernement             | Fournit aux ministères des avances temporaires pour des dépenses urgentes ou imprévues entre les périodes parlementaires d'octroi de crédits                                                         |
| 10     | Initiatives pangouvernementales          | Appuie la mise en œuvre d'initiatives de gestion stratégique dans l'ensemble de la fonction publique fédérale                                                                                        |
| 15     | Rajustements à la rémunération           | Fournit des fonds pour les rajustements apportés aux conditions de service ou d'emploi dans l'administration publique fédérale à la suite de négociations collectives                                |
| 25     | Report du budget de fonctionnement       | Permet aux ministères de reporter les fonds de fonctionnement inutilisés de l'exercice précédent (jusqu'à concurrence de 5 % du crédit de fonctionnement brut de leur Budget principal des dépenses) |
| 30     | Besoins en matière de rémunération       | Couvre les coûts liés au respect des exigences juridiques du gouvernement à titre d'employeur pour des éléments tels que les prestations parentales et les indemnités de départ                      |
| 35     | Report du budget des dépenses en capital | Permet aux ministères de reporter les fonds inutilisés de l'exercice précédent (jusqu'à concurrence de 20 % de leur crédit pour dépenses en capital)                                                 |

## Sommaire du rendement budgétaire

Le tableau 14 indique la somme d'argent dépensée par le SCT au cours des trois derniers exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes.

**Tableau 14 : Dépenses réelles de trois exercices pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)**

| Responsabilités essentielles et services internes | Budget principal des dépenses 2023-2024 | Autorisations totales pouvant être utilisées pour 2023-2024 | Dépenses réelles de trois exercices (autorisations utilisées)                                                                               |
|---------------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Surveillance des dépenses                         | 5 214 275 497                           | 1 630 262 913                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>2021-2022 : 40 194 758</li> <li>2022-2023 : 44 076 954</li> <li>2023-2024 : 49 449 330</li> </ul>    |
| Leadership administratif                          | 130 464 276                             | 152 512 292                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>2021-2022 : 111 850 599</li> <li>2022-2023 : 135 056 295</li> <li>2023-2024 : 117 125 327</li> </ul> |

| <b>Responsabilités essentielles et services internes</b> | <b>Budget principal des dépenses 2023-2024</b> | <b>Autorisations totales pouvant être utilisées pour 2023-2024</b> | <b>Dépenses réelles de trois exercices (autorisations utilisées)</b>                                                                                     |
|----------------------------------------------------------|------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Employeur                                                | 3 480 436 094                                  | 4 075 259 160                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021-2022 : 10 809 702 394</li> <li>• 2022-2023 : 3 871 345 553</li> <li>• 2023-2024 : 3 955 557 909</li> </ul> |
| Surveillance réglementaire                               | 12 551 889                                     | 13 618 599                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021-2022 : 10 218 687</li> <li>• 2022-2023 : 11 961 210</li> <li>• 2023-2024 : 12 660 553</li> </ul>           |
| <b>Total partiel</b>                                     | <b>8 837 727 756</b>                           | <b>5 871 652 964</b>                                               | <b>4 134 793 119</b>                                                                                                                                     |
| Services internes                                        | 93 135 241                                     | 109 510 275                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021-2022 : 95 963 867</li> <li>• 2022-2023 : 99 750 988</li> <li>• 2023-2024 : 115 540 766</li> </ul>          |
| <b>Total global</b>                                      | <b>8 930 862 997</b>                           | <b>5 981 163 239</b>                                               | <b>4 250 333 885</b>                                                                                                                                     |

### Analyse des dépenses des trois derniers exercices

Les dépenses réelles ont diminué de 6 905,7 millions de dollars de l'exercice 2021-2022 à l'exercice 2022-2023. Cette diminution est principalement attribuable à un déficit actuariel dans le Compte de pension de retraite de la fonction publique, selon le 19<sup>e</sup> Rapport actuariel sur le Régime de retraite de la fonction publique du Canada au 31 mars 2020.

Les dépenses réelles ont augmenté de 88,1 millions de dollars de l'exercice 2022-2023 à l'exercice 2023-2024. L'augmentation est principalement attribuable à une augmentation des dépenses relatives à la responsabilité essentielle du SCT en tant qu'employeur de la fonction publique, plus précisément aux dépenses relatives aux paiements d'assurance (crédit 20) relatifs au régime de soins de santé de la fonction publique et aux charges sociales provinciales.

L'augmentation des dépenses d'une année à l'autre est également attribuée à une hausse des dépenses en services internes, et ce, principalement en raison du renouvellement des conventions collectives. Ces augmentations sont partiellement compensées par une réduction des dépenses des programmes (crédit 1) découlant du transfert du programme Service numérique canadien à Emploi et Développement social Canada (décret 2023-0784).

En 2023-2024, la majeure partie des fonds non utilisés en fin d'exercice du SCT représente le reste du financement du crédit central qui n'a pas été transféré à d'autres ministères ou encore organismes du gouvernement.

D'autres renseignements financiers concernant les exercices précédents se trouvent dans la section Finances de l'InfoBase du GC.

Le tableau 15 indique la somme d'argent que le SCT prévoit dépenser au cours des trois prochains exercices pour s'acquitter de ses responsabilités essentielles et assurer la prestation de ses services internes.

### Tableau 15 : Dépenses prévues au cours des trois prochains exercices pour les responsabilités essentielles

## et les services internes (en dollars)

| Responsabilités essentielles et services internes | Dépenses prévues en 2024-2025 | Dépenses prévues en 2025-2026 | Dépenses prévues en 2026-2027 |
|---------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Surveillance des dépenses                         | 5 164 159 416                 | 5 151 321 094                 | 5 145 965 955                 |
| Leadership administratif                          | 117 984 693                   | 126 387 786                   | 130 134 794                   |
| Employeur                                         | 3 954 592 665                 | 4 044 277 653                 | 4 217 318 971                 |
| Surveillance réglementaire                        | 13 178 032                    | 10 811 526                    | 10 837 524                    |
| <b>Total partiel</b>                              | <b>9 249 914 806</b>          | <b>9 332 798 059</b>          | <b>9 504 257 244</b>          |
| Services internes                                 | 94 378 223                    | 92 255 643                    | 90 385 417                    |
| <b>Total global</b>                               | <b>9 344 293 029</b>          | <b>9 425 053 702</b>          | <b>9 594 642 661</b>          |

### Analyse des dépenses des trois prochains exercices

De 2024-2025 à 2026-2027, les dépenses prévues devraient augmenter de 250,3 millions de dollars, principalement en raison du financement de l'assurance de la fonction publique (crédit 20).

D'autres renseignements financiers concernant les exercices précédents se trouvent dans la [section Finances de l'InfoBase du GC](#).

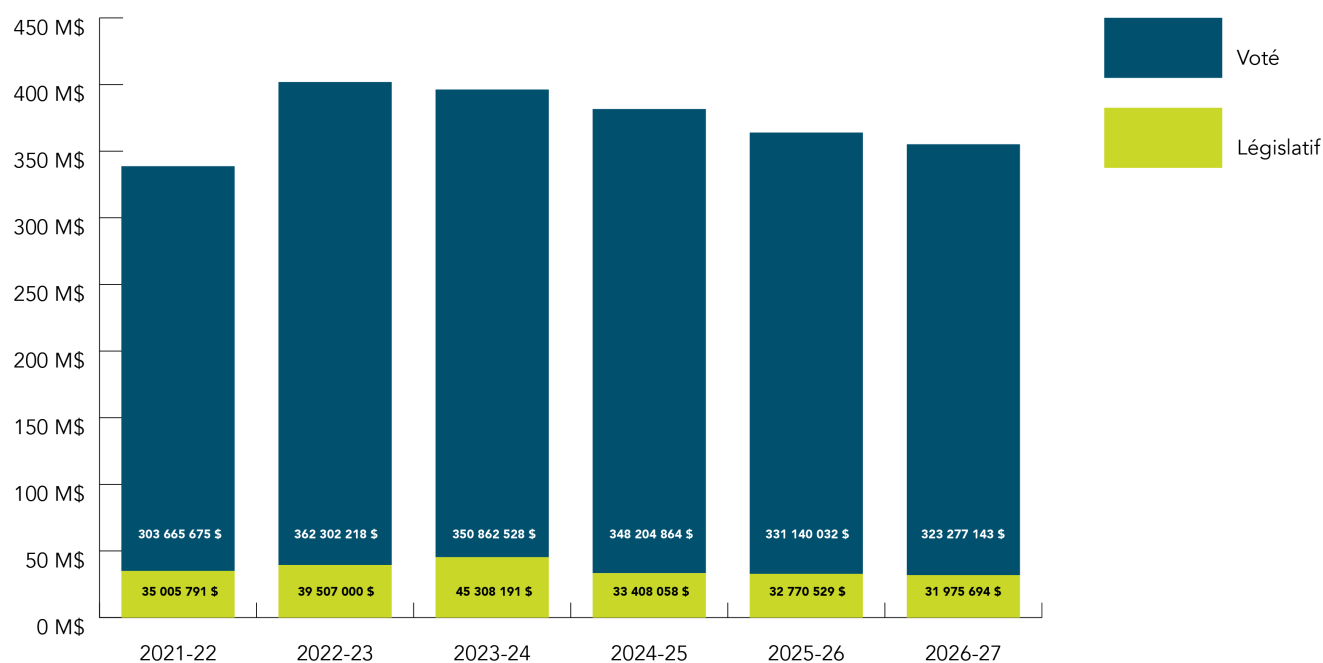
### Financement

Cette section présente un aperçu du financement voté et législatif du ministère par rapport à ses responsabilités essentielles et à ses services internes. Pour en savoir plus sur les autorisations de financement, consulter la page Web [Budgets et dépenses du gouvernement du Canada](#).

### Analyse des dépenses et du financement (législatif et voté) pour la période de six ans allant de 2021-2022 à 2026-2027

Le graphique 3 montre les dépenses de programme du ministère (crédit 1) et le financement futur approuvé (législatif et voté) de 2021-2022 à 2026-2027. Les dépenses de programme comprennent les coûts de fonctionnement comme les salaires des employés du SCT, les coûts non salariaux associés à l'exécution des programmes et les paiements législatifs se rapportant aux cotisations de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux des employés du SCT.

### Graphique 3 : Dépenses du programme (crédit 1) et financement futur approuvé (législatif et voté) pour la période de six ans allant de 2021-2022 à 2026-2027



▼ Graphique 3 – Version textuelle

| Exercice  | Total          | Dépenses votées | Dépenses législatives |
|-----------|----------------|-----------------|-----------------------|
| 2021-2022 | 338 671 466 \$ | 303 665 675 \$  | 35 005 791 \$         |
| 2022-2023 | 401 809 218 \$ | 362 302 218 \$  | 39 507 000 \$         |
| 2023-2024 | 396 170 719 \$ | 350 862 528 \$  | 45 308 191 \$         |
| 2024-2025 | 381 612 922 \$ | 348 204 864 \$  | 33 408 058 \$         |
| 2025-2026 | 363 910 561 \$ | 331 140 032 \$  | 32 770 529 \$         |
| 2026-2027 | 355 252 837 \$ | 323 277 143 \$  | 31 975 694 \$         |

Comme l'illustre le graphique 3, les dépenses de programme du SCT en 2022-2023 ont été supérieures de 63,1 millions de dollars à celles de 2021-2022. Cette augmentation est principalement attribuable à ce qui suit :

- les fonds destinés aux règlements extrajudiciaires;
- une augmentation des dépenses de programme relatives à la stratégie, à la planification et au suivi des initiatives numériques du Bureau du dirigeant principal de l'information;
- les besoins en matière de services juridiques.

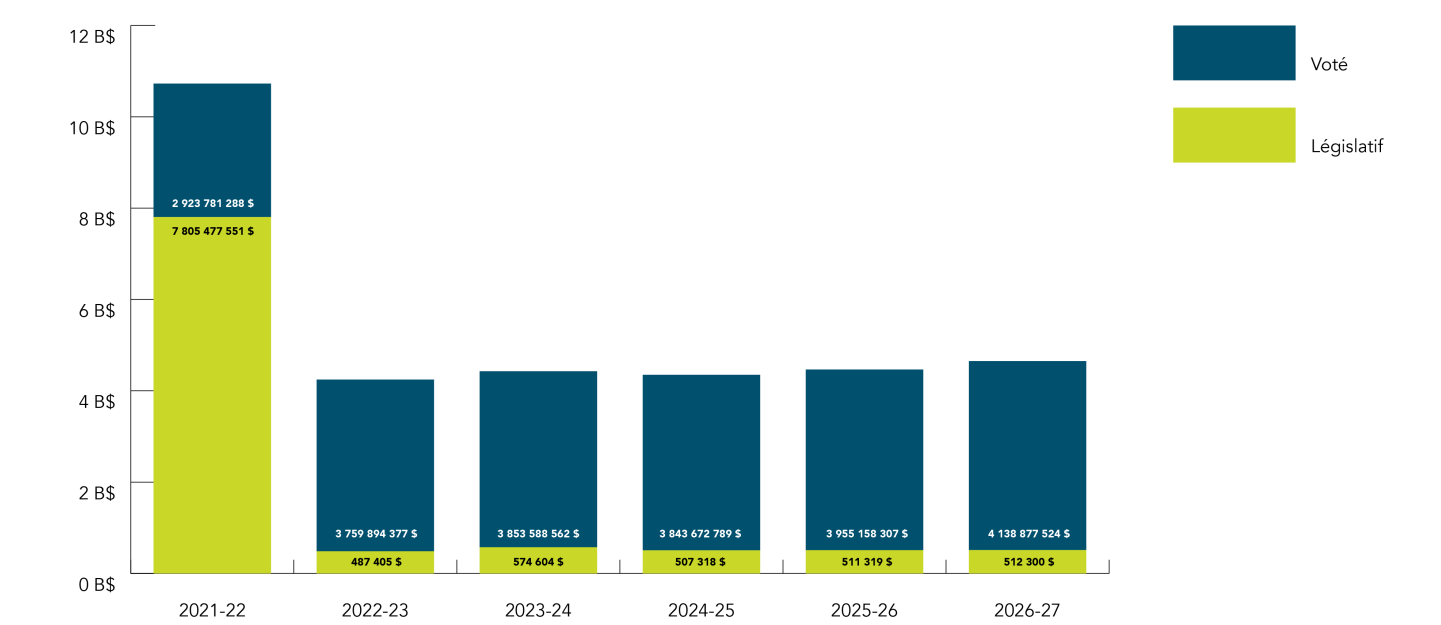
Les dépenses réelles en 2023-2024 pour les dépenses de programme ont été de 49,1 millions de dollars supérieures à celles prévues dans le Plan ministériel 2023-2024 du SCT. Cela est principalement attribuable à une augmentation du financement des conventions collectives, aux besoins opérationnels critiques du Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines, ainsi qu'à la stabilisation de Phénix et à l'initiative RH à la paye.

Pour les exercices 2024-2025 à 2026-2027, les autorisations qui ont été approuvées par le Parlement ou par le Conseil du Trésor et qui seront introduites au moyen de projets de loi à venir de crédits du Budget principal des dépenses devraient diminuer de 26,4 millions de dollars. Cette baisse attendue résulte principalement de l’initiative de recentrage des dépenses gouvernementales et de la fin de plusieurs programmes ou initiatives qui sont soumis au processus de renouvellement.

**Analyse des dépenses et du financement (législatif et voté) pour la période de six ans allant de 2021-2022 à 2026-2027**

Le graphique 4 résume les dépenses du ministère en matière d’assurance de la fonction publique (crédit 20) et le financement approuvé (législatif et voté) de 2021-2022 à 2026-2027.

**Graphique 4 : Dépenses et financement futur approuvé (législatif et voté) de l’assurance de la fonction publique (crédit 20) pour la période de six ans allant de 2021-2022 à 2026-2027**



▼ Graphique 4 – Version textuelle

| Exercice  | Total             | Dépenses votées  | Dépenses législatives |
|-----------|-------------------|------------------|-----------------------|
| 2021-2022 | 10 729 258 839 \$ | 2 923 781 288 \$ | 7 805 477 551 \$      |
| 2022-2023 | 3 760 381 782 \$  | 3 759 894 377 \$ | 487 405 \$            |
| 2023-2024 | 3 854 163 166 \$  | 3 853 588 562 \$ | 574 604 \$            |
| 2024-2025 | 3 844 180 107 \$  | 3 843 672 789 \$ | 507 318 \$            |
| 2025-2026 | 3 955 669 626 \$  | 3 955 158 307 \$ | 511 319 \$            |
| 2026-2027 | 4 139 389 824 \$  | 4 138 877 524 \$ | 512 300 \$            |

La diminution de 6 968,9 millions de dollars des dépenses réelles de 2021-2022 à 2022-2023 est principalement attribuable à un déficit actuariel de 7 805 millions de dollars en 2021-2022 dans le compte de pension de retraite de la fonction publique et est conforme au 19<sup>e</sup> Rapport actuariel sur le Régime de retraite de la fonction publique du Canada au 31 mars 2020.

Les dépenses réelles en 2023-2024 pour les paiements d’assurance de la fonction publique ont dépassé de 441,5 millions de dollars les dépenses prévues indiquées dans le Plan ministériel 2023-2024 du SCT. Cela est principalement attribuable à une augmentation des dépenses relatives à l’exécution de la responsabilité essentielle de l’employeur, par exemple pour les cotisations salariales provinciales, l’assurance-invalidité, le régime de soins de santé de la fonction publique et le régime de soins dentaires de la fonction publique.

En général, l’augmentation des dépenses d’assurance et de prestations de la fonction publique ainsi que des charges sociales est attribuable aux facteurs suivants :

- une augmentation du taux d’utilisation des régimes d’avantages sociaux;
- une augmentation des coûts unitaires des prestations en raison des nouvelles technologies médicales et de l’inflation;
- une augmentation de la population ou des taux de participation aux régimes d’assurance et d’avantages sociaux;
- les composantes du crédit 20 touchées par les augmentations salariales en raison des conventions collectives des membres participants.

De l’exercice 2024-2025 à l’exercice 2026-2027, les dépenses prévues ont augmenté de 295,2 millions de dollars au total, principalement en raison d’une augmentation des dépenses liées aux régimes d’assurance de la fonction publique découlant de l’inflation et d’une augmentation du volume des demandes de remboursement accordées.

Pour en savoir plus sur les dépenses votées et législatives du SCT, consulter les [Comptes publics du Canada](#).

**Faits saillants des états financiers**

Les faits saillants présentés dans cette section sont tirés des états financiers complets (non audités) du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) pour l’exercice terminé le 31 mars 2024, qui peuvent être consultés en ligne.

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement du Canada, lesquelles reposent sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

Les chiffres figurant dans cette section ont été calculés en fonction de la comptabilité d’exercice, et ceux qui se trouvent dans les autres sections ont été calculés selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L’écart entre les chiffres des diverses sections est attribuable à des écritures de comptabilité d’exercice, comme la comptabilisation des services fournis gratuitement par d’autres ministères, l’acquisition d’immobilisations corporelles et les charges d’amortissement connexes, de même que les rajustements des charges à payer.

Le tableau 16 présente l’ensemble des charges et des revenus pour 2023-2024 qui affectent le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts.

**Tableau 16 : État condensé des résultats (non audité) pour l’exercice terminé le 31 mars 2024 – Comparaison des résultats réels et prévus (en dollars)**

| Renseignements financiers                                                         | Résultats réels en 2023-2024 | Résultats prévus en 2023-2024 | Différence (résultats réels moins résultats prévus) |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Total des charges                                                                 | 4 331 237 863                | 3 864 377 570                 | 466 860 293                                         |
| Total des revenus                                                                 | 58 440 395                   | 92 150 868                    | (33 710 473)                                        |
| Coût net des activités poursuivies                                                | 4 272 797 468                | 3 772 226 702                 | 500 570 766                                         |
| Activités transférées                                                             | 5 273 632                    | 0                             | 5 273 632                                           |
| Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts | 4 278 071 100                | 3 772 226 702                 | 505 844 398                                         |

Les renseignements sur les résultats prévus pour 2023-2024 sont indiqués dans l'État des résultats prospectif (non audité) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024.

Le total des charges du SCT, qui s'élève à 4 331 millions de dollars, est ainsi composé :

- des paiements en tant qu'employeur de la fonction publique s'élevant à 3 848 millions de dollars en 2023-2024 (3 759 millions de dollars en 2022-2023), qui comprennent :
  - les régimes de prestations des employés et des pensionnés;
  - les charges sociales provinciales;
  - les paiements législatifs qui se rapportent principalement aux pensions;
- des charges de programmes ministérielles s'élevant à 483 millions de dollars en 2023-2024 (515 millions de dollars en 2022-2023).

L'écart de 467 millions de dollars entre les résultats prévus et réels quant au total des charges en 2023-2024 est attribuable à :

- un écart de 443 millions de dollars dans les paiements en tant qu'employeur de la fonction publique qui découle principalement d'un financement supplémentaire qui a été approuvé par la suite pour les régimes et programmes d'assurance de la fonction publique;
- un écart de 24 millions de dollars des charges de programmes ministérielles qui découle principalement du financement supplémentaire reçu pour les augmentations économiques des cadres supérieurs et le renouvellement des conventions collectives.

Le total des revenus du SCT comprend principalement les coûts recouverts que le SCT avait engagés pour :

- administrer le Régime de retraite de la fonction publique;
- offrir des services à d'autres ministères pour :
  - l'administration du contrat pangouvernemental relatif au logiciel SAP;
  - des systèmes partagés de gestion des ressources financières et humaines et des services de comptabilité et de courrier.

L'écart de 33,7 millions de dollars entre les résultats prévus et les résultats réels quant au total des revenus en 2023-2024 est attribuable à l'augmentation des coûts prévus dans le contrat SAP à recouvrer en 2023-2024.

Le tableau 17 résume les charges et les revenus réelles affectant le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts.



**Tableau 17 : État condensé des résultats (non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 (en dollars)**

| Renseignements financiers                                                         | Résultats réels<br>en 2023-2024 | Résultats réels<br>en 2022-2023 | Différence<br>(2023-2024<br>moins 2022-2023) |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------------|
| Total des charges                                                                 | 4 331 237 863                   | 4 274 503 890                   | 56 733 973                                   |
| Total des revenus                                                                 | 58 440 395                      | 53 570 312                      | 4 870 083                                    |
| Coût net des activités poursuivies                                                | 4 272 797 468                   | 4 220 933 578                   | 51 863 890                                   |
| Activités transférées                                                             | 5 273 632                       | 19 131 648                      | (13 858 016)                                 |
| Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts | 4 278 071 100                   | 4 240 065 226                   | 38 005 874                                   |

L'augmentation de 56,7 millions de dollars (1,3 %) du total des charges en 2023-2024 par rapport à 2022-2023 est attribuable à :

- une augmentation de 89,6 millions de dollars des paiements en tant qu'employeur de la fonction publique, qui résultait principalement d'une hausse des demandes de règlements pour frais médicaux et dentaires et des coûts connexes, des charges sociales et des primes provinciales, ainsi que des primes d'assurance-invalidité de la fonction publique et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) en 2023-2024;
- une diminution de 32,9 millions de dollars des charges de programmes ministérielles, qui résultait principalement de la radiation d'une immobilisation en cours s'élevant à 51,8 millions de dollars et de paiements de réclamations contre l'État totalisant 20,3 millions de dollars en 2022-2023.

L'augmentation des paiements en tant qu'employeur de la fonction publique a été partiellement compensée par un paiement forfaitaire de 499 millions de dollars en 2022-2023 visant à combler un manque à gagner et à rétablir la santé financière du Régime d'assurance-vie et d'assurance-invalidité de la GRC.

La diminution des charges de programmes ministérielles a été partiellement compensée par des coûts salariaux plus élevés résultant principalement des équivalents temps plein supplémentaires, à des augmentations salariales et à des rajustements de paye rétroactifs découlant des augmentations économiques des cadres supérieurs et des nouvelles conventions collectives.

L'augmentation de 4,9 millions de dollars du total des revenus en 2023-2024 par rapport à 2022-2023 est principalement attribuable au recouvrement :

- des coûts plus élevés découlant de l'administration du contrat SAP pangouvernemental;
- des coûts supplémentaires engagés pour offrir des services de soutien internes, principalement pour l'amélioration du système partagé de gestion des ressources humaines.

Le tableau 18 fournit un résumé des passifs du ministère (ce qu'il doit) et de ses actifs (ce qu'il possède), qui aide à déterminer la capacité de celui-ci à mettre en œuvre des programmes et des services.

**Tableau 18 : État condensé de la situation financière (non audité) au 31 mars 2024 (en dollars)**

| Renseignements financiers | Exercice en<br>cours (2023-2024) | Exercice<br>précédent (2022-2023) | Différence<br>(2023-2024<br>moins 2022-2023) |
|---------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------------------|
|---------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------------------|

| <b>Renseignements financiers</b>         | <b>Exercice en cours (2023-2024)</b> | <b>Exercice précédent (2022-2023)</b> | <b>Différence (2023-2024 moins 2022-2023)</b> |
|------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------------|
| Total des actifs financiers nets         | 1 070 456 871                        | 628 582 899                           | 441 873 972                                   |
| Total des passifs                        | 1 069 801 349                        | 627 110 273                           | 442 691 076                                   |
| Actifs financiers nets du ministère      | 655 522                              | 1 472 626                             | (817 104)                                     |
| Total des actifs non financiers          | 41 071 635                           | 47 786 924                            | (6 715 289)                                   |
| Situation financière nette ministérielle | 41 727 157                           | 49 259 550                            | (7 532 393)                                   |

Les actifs du SCT sont principalement constitués de débiteurs d'autres ministères destinés à payer leur part des cotisations de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux des employés. L'augmentation de 442 millions de dollars du total des actifs financiers nets en 2023-2024 par rapport à 2022-2023 est principalement attribuable à une augmentation des débiteurs d'autres ministères liés à leur part des cotisations de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Les passifs du SCT sont principalement constitués des crédateurs et des charges à payer pour les éléments suivants :

- cotisations de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux des employés;
- demandes de prestations accumulées par les employés au titre des régimes de soins de santé et de soins dentaires de la fonction publique;
- montants dus au Trésor pour les débiteurs crédités aux autorisations du SCT.

L'augmentation de 443 millions de dollars du total du passif en 2023-2024 par rapport à 2022-2023 est principalement attribuable à une augmentation des montants dus au Trésor, partiellement compensée par une diminution des crédateurs à d'autres ministères pour les primes d'assurance-invalidité de la fonction publique, des charges sociales provinciales et des cotisations de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux des employés.

La situation financière nette du ministère a diminué de 7,5 millions de dollars en 2023-2024 par rapport à 2022-2023 en raison d'une diminution de 0,8 million de dollars des actifs financiers nets du ministère et d'une diminution de 6,7 millions de dollars du total des actifs non financiers.

Les actifs financiers nets du ministère correspondent à la différence entre le total des actifs financiers nets et le total des passifs et représentent principalement les revenus courus qui seront crédités aux autorisations dans les années à venir lorsqu'ils seront reçus, partiellement compensés par les charges à payer à partir des autorisations dans les années à venir au fur et à mesure qu'elles deviendront exigibles. La diminution de 0,8 million de dollars en 2023-2024 par rapport à 2022-2023 découle principalement d'une augmentation des revenus courus concernant les cotisations aux régimes d'assurance collective de la part des participants aux régimes et de certaines organisations, partiellement compensée par l'augmentation des charges à payer liées aux demandes de prestations au titre des régimes de soins de santé et de soins dentaires de la fonction publique.

Les actifs non financiers du SCT sont principalement composés d'immobilisations corporelles. La diminution de 6,7 millions de dollars en 2023-2024 par rapport à 2022-2023 est principalement attribuable aux charges d'amortissement et aux transferts nets d'immobilisations à d'autres ministères.

## Ressources humaines

Cette section présente un aperçu des ressources humaines réelles et prévues du ministère pour la période allant de 2021-2022 à 2026-2027.

### Analyse des ressources humaines des trois derniers exercices

Le tableau 19 présente un sommaire des ressources humaines, en équivalents temps plein, pour les responsabilités essentielles et les services internes du SCT en 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

**Tableau 19 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes en 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024**

| <b>Responsabilités essentielles et services internes</b> | <b>Équivalents temps plein réels en 2021-2022</b> | <b>Équivalents temps plein réels en 2022-2023</b> | <b>Équivalents temps plein réels en 2023-2024</b> |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Surveillance des dépenses                                | 284                                               | 289                                               | 298                                               |
| Leadership administratif                                 | 754                                               | 913                                               | 827                                               |
| Employeur                                                | 606                                               | 654                                               | 674                                               |
| Surveillance réglementaire                               | 66                                                | 73                                                | 70                                                |
| <b>Total partiel</b>                                     | <b>1 710</b>                                      | <b>1 929</b>                                      | <b>1 869</b>                                      |
| Services internes                                        | 659                                               | 669                                               | 696                                               |
| <b>Total global</b>                                      | <b>2 369</b>                                      | <b>2 598</b>                                      | <b>2 565</b>                                      |

Le nombre d'équivalents temps plein a augmenté de 229 de l'exercice 2021-2022 à l'exercice 2022-2023. Pour plus de détails, consulter le [Rapport sur les résultats ministériels 2022-2023 du SCT](#).

De 2022-2023 à 2023-2024, les équivalents temps plein ont diminué de 33, principalement en raison du transfert du programme Service numérique canadien du SCT à Emploi et Développement social Canada ([décret 2023-0784](#)). La diminution a été partiellement compensée par une augmentation des équivalents temps plein pour :

- la prestation des programmes du gouvernement numérique;
- le programme de contrôle de gestion pour mettre en œuvre la transformation de la gestion financière et renforcer la gestion, la surveillance et l'établissement de rapports financiers;
- la prestation de services internes relatifs aux technologies de l'information de l'entreprise, à la gestion financière, à la gestion du matériel et aux services de biens immobiliers.

Pour 2023-2024, les équivalents temps plein réels ont dépassé le montant prévu d'un total de 442 pour les quatre responsabilités essentielles pour les raisons suivantes :

- le nombre d'équivalents temps plein requis pour s'acquitter de la responsabilité essentielle de leadership administratif du SCT a augmenté de 200, principalement en raison des besoins en personnel pour :
  - fournir des programmes gouvernementaux numériques;
  - la transformation de la gestion financière;
  - le programme de contrôle relatif à la gestion financière;

- le nombre d'équivalents temps plein requis pour s'acquitter de la responsabilité essentielle d'employeur a augmenté de 215, principalement en raison du besoin de personnel dans les domaines suivants :
  - le Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines pour l'orientation stratégique et les solutions numériques, les personnes et la culture, et pour la gestion des relations avec les employés et de la rémunération;
  - le Bureau des réclamations de Phénix;
- le nombre d'équivalents temps plein requis pour s'acquitter des deux autres responsabilités essentielles (surveillance réglementaire et surveillance des dépenses) et pour fournir des services internes a augmenté de 27 au total, principalement en raison d'une augmentation des programmes de services de communication, de services de gestion financière et de services de gestion des ressources humaines financés par des réaffectations internes.

### Analyse des ressources humaines pour les trois prochains exercices

Le tableau 20 présente des renseignements sur les ressources humaines pour chacune des responsabilités essentielles et les services internes du SCT prévus de l'exercice 2024-2025 à l'exercice 2026-2027. Les chiffres indiqués pour l'exercice 2024-2025 sont prévus en fonction des données de l'exercice à ce jour.

**Tableau 20 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes**

| <b>Responsabilités essentielles et services internes</b> | <b>Équivalents temps plein prévus en 2024-2025</b> | <b>Équivalents temps plein prévus en 2025-2026</b> | <b>Équivalents temps plein prévus en 2026-2027</b> |
|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Surveillance des dépenses                                | 303                                                | 300                                                | 300                                                |
| Leadership administratif                                 | 541                                                | 522                                                | 519                                                |
| Employeur                                                | 520                                                | 484                                                | 423                                                |
| Surveillance réglementaire                               | 74                                                 | 59                                                 | 59                                                 |
| <b>Total partiel</b>                                     | <b>1 438</b>                                       | <b>1 365</b>                                       | <b>1 301</b>                                       |
| Services internes                                        | 658                                                | 657                                                | 657                                                |
| <b>Total global</b>                                      | <b>2 096</b>                                       | <b>2 022</b>                                       | <b>1 958</b>                                       |

Entre 2024-2025 et 2026-2027, le nombre d'équivalents temps plein au SCT devrait diminuer de 138. Cette réduction est principalement attribuable à la fin du financement soumis au processus de renouvellement concernant les initiatives suivantes :

- l'autorisation de recouvrer les coûts relatifs à l'administration du Régime de retraite de la fonction publique, qui est renouvelé tous les cinq ans;
- la mise en œuvre de l'équité salariale proactive dans la fonction publique fédérale;
- le financement pour amorcer la mise en œuvre de certaines dispositions non discrétionnaires de la version modernisée de la *Loi sur les langues officielles*;
- le financement de la prolongation des examens réglementaires ciblés et du Comité consultatif externe sur la compétitivité réglementaire;

- le financement requis pour exercer un leadership continu en matière de gouvernance de l'infonuagique afin d'aider les ministères à faire la transition vers les technologies infonuagiques;
- le financement du Plan d'action pour les fonctionnaires noirs;
- le financement pour lutter contre le harcèlement, la discrimination et la violence en milieu de travail dans la fonction publique fédérale.

## Renseignements ministériels

### Profil du ministère

**Ministre de tutelle :** L'honorable Anita Anand, présidente du Conseil du Trésor

**Administrateur général :** Bill Matthews, secrétaire du Conseil du Trésor

**Portefeuille ministériel :** Le portefeuille du Conseil du Trésor comprend le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, l'École de la fonction publique du Canada ainsi que les organismes indépendants ci-après qui rendent compte au Parlement par l'entremise de la présidente du Conseil du Trésor : l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, le Commissariat au lobbying du Canada et le Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada.

**Instrument habilitant :** La Loi sur la gestion des finances publiques établit le Conseil du Trésor en tant que tel et lui attribue ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion des finances, du personnel et de l'administration de la fonction publique, et les exigences financières des sociétés d'État.

**Année d'incorporation ou de création :** 1966

### Coordonnées du ministère

#### Adresse postale :

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada  
90, rue Elgin  
Ottawa, Canada K1A 0R5

Numéro de téléphone : 613-369-3200

Adresse courriel : [questions@tbs-sct.gc.ca](mailto:questions@tbs-sct.gc.ca)

Site Web : <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor>

## Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires suivants figurent sur le site Web du SCT :

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert;
- Analyse comparative entre les sexes Plus;
- Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes;
- Programme à l'horizon 2030 et Objectifs de développement durable des Nations Unies;
- Dépenses liées au système de paye Phénix pour 2023-2024.

# Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#). Ce rapport fournit aussi des renseignements détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et à l'ACS Plus des dépenses fiscales.

## Définitions

### **Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA Plus])**

Outil analytique servant à soutenir l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives et à évaluer les répercussions des politiques, des programmes et des initiatives sur divers ensembles de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités de genre. L'ACS Plus est un processus permettant de comprendre qui est touché par l'occasion ou l'enjeu évalué par l'initiative, d'établir comment l'initiative pourrait être adaptée pour répondre aux divers besoins des personnes les plus touchées ainsi que de déterminer et de réduire tout obstacle à l'accès ou au bénéfice de l'initiative. L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour tenir compte d'autres facteurs, comme l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, le statut économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

### **cadre ministériel des résultats (departmental results framework)**

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles et les résultats ministériels ainsi que les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

### **cible (target)**

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'un ministère, un programme ou une initiative prévoit d'atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

### **crédit (appropriation)**

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

### **dépenses budgétaires (budgetary expenditures)**

Dépenses de fonctionnement et en capital, paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers ainsi que paiements à des sociétés d'État.

### **dépenses législatives (statutory expenditures)**

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

### **dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)**

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, d'investissements et d'avances qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

### **dépenses prévues (planned spending)**

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

### **dépenses votées (voted expenditures)**

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement au moyen d'une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

### **entreprise autochtone (Indigenous business)**

Organisation qui, aux fins de l'Annexe E – Procédures obligatoires pour les marchés attribués aux entreprises autochtones de la Directive sur la gestion de l'approvisionnement ainsi que de l'engagement du gouvernement du Canada d'attribuer obligatoirement au moins 5 % de la valeur totale des marchés à des entreprises autochtones, correspond à la définition et aux exigences définies dans le Répertoire des entreprises autochtones.

### **équivalent temps plein (full-time equivalent)**

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Pour un poste donné, le nombre d'équivalents temps plein représente le rapport entre le nombre d'heures travaillées par une personne, divisé par le nombre d'heures normales prévues dans sa convention collective.

### **indicateur de rendement (performance indicator)**

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'un ministère, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

### **indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)**

Mesure quantitative des progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

### **initiative horizontale (horizontal initiative)**

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

### **plan (plan)**

Exposé des choix stratégiques qui montre comment un ministère entend respecter ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

### **plan ministériel (departmental plan)**

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires. Les plans ministériels couvrent une période de trois ans et sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

### **priorité ministérielle (departmental priority)**

Plan ou projet qu'un ministère a choisi de cibler et dont il rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être réalisé en premier pour obtenir les résultats ministériels attendus.

### **priorités pangouvernementales (government-wide priorities)**

Aux fins du Rapport sur les résultats ministériels 2023-2024, thèmes généraux qui donnent un aperçu du programme du gouvernement dans le discours du Trône du 23 novembre 2021 : bâtir un présent et un avenir plus sains, faire croître la croissance d'une économie plus résiliente, mener une action climatique audacieuse, travailler plus fort pour rendre les collectivités sécuritaires, défendre la diversité et l'inclusion, avancer plus rapidement sur la voie de la réconciliation et lutter pour un monde plus sûr, plus juste et plus équitable.

**programme (program)**

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de service.

**rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)**

Rapport qui présente les réalisations réelles d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

**rendement (performance)**

Utilisation qu'un ministère a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ses résultats se comparent à ceux que le ministère souhaitait obtenir et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

**répertoire des programmes (program inventory)**

Compilation de l'ensemble des programmes d'un ministère et description de la manière dont les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles et aux résultats du ministère.

**responsabilité essentielle (core responsibility)**

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

**résultat (result)**

Conséquence attribuable en partie à un ministère, une politique, un programme ou une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence du ministère.

**résultat ministériel (departmental result)**

Conséquence ou résultat qu'un ministère cherche à atteindre. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.

**Date de modification :**

2024-11-26